



Les mesures qui permettent d'acquérir une première expérience professionnelle accélèrent-elles les sorties du chômage vers l'emploi ?

Une analyse de trois dispositifs en Région bruxelloise

Juillet 2019

Antoine Dewatripont, ad@plan.be

Maritza López Novella, mln@plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socio-économique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Dépôt Légal : D/2019/7433/18

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be<http://www.plan.be>

Les mesures qui permettent d'acquérir une première expérience professionnelle accélè- rent-elles les sorties du chômage vers l'emploi ?

Une analyse de trois dispositifs en Région bruxelloise

Juillet 2019

Antoine Dewatripont¹, ad@plan.be, Maritza López Novella, mln@plan.be

Abstract – Dans cette étude, nous évaluons l'impact de trois dispositifs d'aide à l'emploi sur l'insertion de jeunes demandeurs d'emploi bruxellois. La démarche évaluative consiste à établir si les dispositifs ont accéléré la transition du chômage vers un emploi pérenne pour des jeunes demandeurs d'emploi sans expérience professionnelle. Nous utilisons un modèle de durée couplé en amont à un modèle d'appariement. Bien qu'un grand nombre de bénéficiaires voient leur probabilité de sortie du chômage augmenter grâce aux dispositifs, il n'en va pas toujours ainsi, en particulier pour les plus qualifiés. Un ciblage additionnel en termes de durée d'inoccupation permet, dans certains cas, de rendre les dispositifs plus efficaces pour ces groupes.

Jel Classification – J64, C41, J68, C54, D04

Keywords – chômage des jeunes, mesures d'aide à l'emploi, évaluation d'impact, modèle de durée

Remerciements – Cette étude a été réalisée grâce au financement de l'IBSA. Les auteurs remercient vivement S. Cipriano de l'IBSA pour la coordination et le suivi du projet ainsi que M. De Villers et J. François de view.brussels (Actiris) pour les données utilisées et l'accompagnement du projet. Nous remercions également V. Maghe (IBSA) et B. Laine (BFP) pour nos discussions méthodologiques ainsi que les participants aux réunions du comité d'accompagnement pour leurs remarques et suggestions lors des différentes présentations des résultats préliminaires. Nous tenons également à remercier les collaborateurs d'Actiris, de Bruxelles Formation, du VDAB, des Fédérations de la construction et de la vente ainsi que ceux des Cabinets des Ministres Vervoort et Gosuin pour leur participation à des entretiens qualitatifs.

¹ A. Dewatripont a été financé par l'IBSA pour la réalisation de cette étude.

Table des matières

Synthèse	1
1. Introduction.....	3
2. Description des dispositifs évalués	5
2.1. Le stage de transition en entreprise (STE)	5
2.2. La formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI)	6
2.3. La Convention premier emploi (CPE)	7
3. Description des données utilisées.....	9
3.1. Données disponibles	9
3.2. Analyse descriptive des données	10
3.2.1. Comparaison entre les participants aux dispositifs et les non participants	10
3.2.2. Embauche auprès du même employeur	12
4. L'évaluation d'impact	15
4.1. Le biais de sélection	15
4.1.1. Diverses sources de biais de sélection possibles	15
4.1.2. Le biais de sélection pour les trois dispositifs évalués	16
5. Méthodologie d'évaluation utilisée	18
5.1. Le modèle de durée	18
5.2. La méthode d'appariement	19
5.3. Indicateur de résultats	20
5.4. Implémentation	20
6. Résultats	22
6.1. Les STE	22
6.1.1. Sorties vers un emploi d'au minimum six mois	23
6.1.2. Par durée d'inoccupation	24
6.2. Les FPI	26
6.2.1. Sorties vers un emploi d'au minimum six mois	27
6.2.2. Par durée d'inoccupation	28
6.3. Les CPE	29
6.3.1. Sorties vers un emploi d'au minimum six mois	30
6.3.2. Par durée d'inoccupation	30
6.3.3. Effet post-participation	31
7. Conclusion et recommandations	34

Bibliographie	37
Annexes	39
Annexe 1 : Tableaux de statistiques descriptives sur les dispositifs évalués	39
Annexe 2 : Illustration du suivi des jeunes demandeurs d'emploi	45
Annexe 3 : Résultats des tests de la présence d'hétérogénéité non observée dans la transition du chômage vers les dispositifs étudiés	46
Annexe 4 : Tableaux de résultats	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Caractéristiques par groupe (proportions) - jeunes de moins de 30 ans inscrits comme demandeurs d'emploi en 2015	11
Tableau 2	Suivi des jeunes ayant participé à un STE et de leur employeur. Inscriptions entre 2013 et 2016	12
Tableau 3	Suivi des jeunes ayant participé à une FPI et de leur employeur. Inscriptions entre 2013 et 2016	13
Tableau 4	Suivi des jeunes ayant participé à une CPE et de leur employeur. Inscriptions en 2013 et 2014	14
Tableau 5	Statistiques descriptives par groupe pour les STE.....	23
Tableau 6	Effet de la participation à un STE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois	24
Tableau 7	Effet de la participation à un STE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour les moyennement qualifiés et selon la durée d'inoccupation avant la participation	25
Tableau 8	Statistiques descriptives par groupe pour les FPI.....	26
Tableau 9	Effet de la participation à une FPI sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois.....	27
Tableau 10	Effet de la participation à une FPI sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour les hautement qualifiés et selon la durée d'inoccupation avant la participation	28
Tableau 11	Statistiques descriptives par groupe pour les CPE.....	29
Tableau 12	Effet de la participation à une FPI sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois.....	30
Tableau 13	Effet de la participation à une CPE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour l'ensemble des bénéficiaires et selon la durée d'inoccupation avant la participation ..	31
Tableau 14	Effet de la participation à une CPE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, après que cette participation est terminée	31
Tableau 15	Effet post-participation des CPE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour le groupe bénéficiaire dans son ensemble et par groupe de durée après la participation	32

Synthèse

L'évaluation d'impact d'un dispositif d'aide à l'emploi consiste à répondre à une question du type suivant : en quoi les perspectives d'emploi des bénéficiaires sont-elles différentes de ce qu'elles auraient été si ces personnes n'avaient pas bénéficié du dispositif ? En d'autres termes, l'évaluation d'impact entend mesurer le lien de causalité entre le dispositif et les résultats observés. Dans un contexte de rationalisation des dépenses, les travaux d'évaluation d'impact des programmes d'aide à l'emploi ont toute leur pertinence. Ces travaux ont pour finalité de vérifier si les objectifs assignés aux programmes sont bien atteints, en particulier si ces derniers améliorent la situation des individus bénéficiaires sur le marché du travail.

Dans cette étude, nous avons analysé trois dispositifs d'aide à l'emploi bruxellois qui font partie des actions soutenues par la Stratégie GO4Brussels et qui permettent notamment l'acquisition d'une première expérience professionnelle : le Stage de Transition en Entreprise (STE), la Formation Professionnelle Individuelle (FPI), et la Convention Premier Emploi (CPE). Le STE, la mesure la moins coûteuse et la plus utilisée parmi les jeunes, a pour premier objectif de permettre à ses bénéficiaires de se familiariser avec le marché de l'emploi. Elle est surtout utilisée par les jeunes de moins de 25 ans, en particulier ceux ayant un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et dans une moindre mesure par des jeunes moins qualifiés. La FPI, pour laquelle il n'y a pas de condition d'éligibilité en termes de niveau d'études, touche une proportion non négligeable des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. De plus, l'objectif de la FPI dépasse la simple insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail puisqu'elle vise aussi à améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emploi via l'acquisition des compétences manquantes. Enfin, la CPE, la mesure la plus coûteuse, est principalement utilisée par les organismes publics bruxellois. Les demandeurs d'emploi concernés sont principalement des jeunes hommes faiblement ou moyennement qualifiés.

Concrètement, la méthodologie d'évaluation retenue consiste à reproduire une situation contrefactuelle qui n'existe pas dans la réalité et à examiner ce qu'il se serait passé si les jeunes ayant participé aux dispositifs étudiés n'y avaient pas participé. Ainsi, la situation réelle avec participation aux dispositifs peut être comparée avec la situation contrefactuelle et la différence peut être imputée à la participation aux dispositifs. Cette situation contrefactuelle est estimée à partir d'un groupe de comparaison qui reprend des jeunes similaires aux participants mais qui n'ont pas participé aux dispositifs étudiés. Plus spécifiquement, notre étude vise à répondre à la question suivante : « Les jeunes demandeurs d'emploi ayant participé à ces dispositifs sont-ils sortis plus rapidement du chômage vers un emploi pérenne que s'ils n'y avaient pas participé ? ». L'emploi pérenne est défini dans notre étude comme un emploi d'une durée d'au moins six mois.

Dans notre démarche d'évaluation, plusieurs choix ont dû être opérés et il est important de les garder à l'esprit lorsqu'on interprète les résultats. Ainsi, la période de participation aux dispositifs est considérée comme une période de chômage pendant laquelle le demandeur d'emploi investit dans le dispositif et ne cherche pas un emploi. Ce choix a été posé dans le but de ne pas considérer les dispositifs comme des fins en soi et d'analyser leur impact sur la suite du parcours professionnel de leurs bénéficiaires. Pour que le dispositif puisse accélérer la sortie vers l'emploi, l'effet positif post-participation doit être

suffisamment important que pour compenser cette période « d'enfermement ». En d'autres termes, même si un dispositif permet une sortie vers l'emploi une fois qu'il est terminé, il n'est pas certain que cette sortie soit plus rapide que si le demandeur d'emploi avait continué à chercher un emploi pendant la période de participation, voire avait participé à un autre dispositif.

Les résultats font apparaître que le STE augmente considérablement la probabilité d'obtenir un emploi pérenne pour les jeunes ayant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et pour ceux ayant obtenu un diplôme à l'étranger. En revanche, la mesure n'accélère pas, en moyenne, la transition des jeunes qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ceci veut dire qu'en moyenne les jeunes détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur seraient sortis tout aussi vite du chômage sans l'aide de ce dispositif. Toutefois, lorsqu'on analyse les résultats selon la période d'inoccupation avant le début de participation au STE, il apparaît que le STE a accéléré la sortie des jeunes moyennement qualifiés qui ont rejoint le dispositif entre leur 6e et 12e mois en stage d'insertion professionnelle.

Quant à la FPI, elle accélère la sortie vers l'emploi sauf pour les jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus précisément, la FPI ralentit la sortie vers l'emploi des jeunes hautement qualifiés. Même si ces jeunes trouvent un emploi après la période de participation, une majorité d'entre eux auraient trouvé un emploi pérenne plus rapidement en l'absence de la FPI. Ces résultats se confirment quelle que soit la durée d'inoccupation avant la participation au dispositif. En revanche, et bien que cette mesure touche relativement peu les jeunes très peu qualifiés, elle présente des effets positifs très marqués pour les jeunes ayant un niveau d'études secondaires inférieures.

Les résultats pour la CPE font apparaître que celle-ci n'a pas d'effet global sur l'emploi pérenne. Le fait que l'éligibilité à ce dispositif ne dépend pas de la durée de chômage et qu'il dure un an, voire deux, accentue l'effet d'enfermement négatif. Notre analyse montre que ce dispositif est efficace par rapport à un groupe de contrôle qui s'est enlisé dans le chômage. Toutefois, même si les effets post-participation sont très positifs, une recherche d'emploi ou une participation à un autre dispositif semble générer en moyenne un résultat équivalent en termes de sortie vers un emploi pérenne. De plus, les effets positifs post-participation se concentrent très fortement au moment immédiat après la sortie du dispositif et concernent notamment les jeunes qui continuent à travailler auprès du même employeur où s'est déroulée la CPE.

Les recommandations qui se dégagent de cette étude portent principalement sur le ciblage. Les résultats montrent en effet que les dispositifs ont des effets hétérogènes selon le niveau d'études des bénéficiaires. Ainsi les STE profitent davantage aux jeunes moins qualifiés et les FPI aux moins et moyennement qualifiés. Les CPE semblent particulièrement convenir aux jeunes qui risquent l'enlèvement dans le chômage (jeunes moins qualifiés, mais aussi avec une certaine durée d'inoccupation). Viser ces groupes cibles en priorité permettrait d'accroître l'efficacité des dispositifs étudiés en termes d'insertion sur le marché de l'emploi. Pour les groupes pour lesquels les dispositifs sont moins efficaces, un ciblage plus précis, prenant en compte à la fois le niveau d'études et la durée d'inoccupation pourrait être introduit. Par exemple, les jeunes plus qualifiés pourraient ne devenir éligibles qu'après une certaine période.

1. Introduction

L'évaluation d'impact d'un dispositif d'aide à l'emploi consiste à répondre à une question du type suivant : en quoi les perspectives d'emploi des bénéficiaires sont-elles différentes de ce qu'elles auraient été si ces personnes n'avaient pas bénéficié du dispositif ? En d'autres termes, l'évaluation d'impact entend mesurer le lien de causalité entre le dispositif et les résultats observés. Cette démarche ne se limite donc pas au contrôle ou pilotage des mesures publiques (coût, nombre de bénéficiaires, etc.) mais questionne leur efficacité, c'est-à-dire le degré auquel elles rencontrent les objectifs souhaités.

Aider les jeunes demandeurs d'emploi en leur assurant une première expérience professionnelle et un suivi intensif peut peser sur les budgets publics. Dans un contexte de rationalisation des dépenses, les travaux d'évaluation d'impact des programmes d'aide à l'emploi ont toute leur pertinence. Ces travaux ont pour finalité de vérifier si les objectifs assignés aux programmes sont bien atteints, en particulier si ces derniers améliorent la situation des individus bénéficiaires sur le marché du travail. Ils permettent aussi de donner des pistes pour améliorer l'efficacité des programmes évalués en analysant quels groupes de bénéficiaires en retirent un avantage.

L'évaluation d'impact des politiques actives du marché du travail occupe une place importante dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Ces dernières années, leur importance s'est également accrue dans d'autres pays européens et s'est étendue à un éventail de domaines de politique économique tels que l'enseignement, le logement et l'environnement. Les acteurs institutionnels qui conduisent ces évaluations se sont également diversifiés. En France, par exemple, des expériences contrôlées² sont réalisées en collaboration avec l'agence nationale pour l'Emploi (Pôle Emploi). Ainsi, une étude de Bhaghel et al. (2013) sur les mesures d'accompagnement renforcé des chômeurs a conclu à la présence d'effets d'éviction importants. Les auteurs recommandent que ce type de programme soit privilégié pour des populations très ciblées, éloignées de l'emploi.

En comparaison, cette démarche est encore peu répandue en Belgique et se concentre principalement dans le milieu académique. Citons, notamment, les travaux de Cockx et al. (2007 et 2011) sur la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi introduite en 2004. Un des résultats de cette étude est que cette procédure augmente sensiblement les taux de reprise d'emploi des chômeurs et ceci même avant les entretiens individuels avec les facilitateurs et l'application éventuelle d'une sanction. Par ailleurs, les auteurs concluent qu'un système de contrôle de la recherche d'emploi est plus efficace dans un marché du travail où les offres d'emploi sont abondantes. Plus récemment, Fonder et al. (2019) en collaboration avec le FOREM, ont montré que les demandeurs d'emploi wallons qui bénéficient d'une formation professionnelle sortent en moyenne plus rapidement du chômage vers l'emploi qu'en l'absence de formation. Toutefois, ce résultat global dissimule des effets hétérogènes selon la catégorie de travailleurs et le type de formation.

² Les expériences contrôlées consistent, avant même la mise en place du dispositif, à tirer un échantillon où on sélectionne au hasard les bénéficiaires et non-bénéficiaires du programme. Grâce à cette allocation aléatoire, la comparaison en termes de résultats des deux groupes correspond à l'effet propre du dispositif.

Ce Working Paper s'inscrit dans cette démarche évaluative des politiques d'emploi belges. Il se base sur les résultats d'une étude commanditée par le gouvernement bruxellois et réalisée par le Bureau fédéral du Plan (BFP) en collaboration avec l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) et view.brussels d'Actiris. Trois dispositifs bruxellois d'aide à l'emploi faisant partie de la Stratégie GO4Brussels³ ont été évalués : la Convention Premier Emploi (CPE), la Formation Professionnelle Individuelle (FPI) et le Stage de Transition en Entreprise (STE).

L'analyse vise à établir si les dispositifs permettent ou non à leurs bénéficiaires de s'insérer de manière pérenne sur le marché du travail. Un emploi sera considéré comme pérenne s'il a une durée minimum de 6 mois. Pour réaliser cette évaluation, nous suivons, à l'aide de données individuelles, le parcours des jeunes à partir de leur inscription auprès d'Actiris en tant que demandeurs d'emploi. Nous observons quels individus participent aux dispositifs évalués et estimons l'impact de ces participations sur leurs parcours professionnel.

Ce document est structuré de la façon suivante. La section 2 reprend une description des dispositifs évalués. La section 3 décrit les données utilisées. La section 4 se penche sur les aspects méthodologiques de l'évaluation d'impact tandis que la section 5 présente le modèle statistique retenu. Enfin, les résultats sont commentés dans la section 6 et les conclusions et recommandations sont présentées dans la dernière section.

³ La Stratégie GO4Brussels réunit le Gouvernement régional bruxellois, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et les partenaires sociaux qui se sont unis pour faire face aux défis de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a pour but de redynamiser l'économie de la Région, d'assurer son avenir d'ici 2025, notamment en anticipant les effets de la loi spéciale de financement, de décloisonner les compétences au service des Bruxellois et d'assurer une mise en œuvre coordonnée des politiques régionales et communautaires.

2. Description des dispositifs évalués⁴

2.1. Le stage de transition en entreprise (STE)

Ce dispositif a été créé en 2013. Il s'agissait alors d'une mesure fédérale dont a hérité Actiris en 2017 pour la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la VI^e Réforme de l'État. Cette régionalisation des mesures d'aide à l'emploi a séparé les programmes de type formation des programmes de type emploi et a donné la charge des premiers aux Communautés et celle des seconds aux Régions. Les stages ayant été associés aux programmes de type emploi ont donc été confiés à Actiris. À la fin de l'année 2016, le STE est devenu Stage First. Étant donné que la période reprise dans notre analyse va de 2013 à 2016, cette étude fait référence aux STE.

Le STE a pour but de donner une première expérience professionnelle aux jeunes de moins de 30 ans et d'accroître leurs compétences via une formation pratique au sein de l'organisme dans lequel il est effectué. Pour pouvoir être éligible, un candidat doit aussi être demandeur d'emploi inscrit chez Actiris depuis au minimum trois mois et au maximum douze mois⁵, ne pas avoir eu d'expérience professionnelle de plus de 90 jours consécutifs et être titulaire tout au plus d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Le STE est à temps plein et peut se faire en entreprise, en ASBL ou dans un service public. Pendant le stage, le jeune reçoit une indemnité mensuelle de 200 euros à charge de l'employeur et une allocation de stage de 26,82 euros par jour presté. La rémunération du stagiaire s'élève donc à environ 800 euros par mois.

En termes de sélection, trois voies permettent d'accéder au STE :

1. Les job coaches, qui sont responsables d'un portefeuille d'offres, peuvent rechercher des candidats dans la base de données d'Actiris et proposer un STE à de jeunes demandeurs d'emploi éligibles.
2. Les conseillers Actiris en antenne peuvent proposer des jeunes candidats intéressés par un STE aux job coaches.
3. Plus rarement, un employeur peut proposer un candidat. L'employeur doit alors présenter son candidat à Actiris qui vérifie le respect des conditions d'éligibilité.

En général, pour un poste de STE, plusieurs candidats sont proposés à l'employeur. Une fois le candidat sélectionné, le job coach va le suivre pendant et après son stage. Durant son stage, le stagiaire a toujours le statut de demandeur d'emploi en formation, mais il est considéré comme occupé. Il est donc dispensé de recherche d'emploi.

Le tableau A1 (cf. annexe 1) présente le nombre de demandeurs d'emploi ayant débuté un STE en Région de Bruxelles-Capitale. Le nombre de demandeurs d'emploi ayant démarré un STE a beaucoup augmenté entre 2013 (148) et 2016 (1180) pour ensuite se stabiliser. Les stagiaires sont en grande majo-

⁴ Les conditions d'éligibilité reprises ici sont celles qui étaient d'application en 2015. Néanmoins, tout changement majeur dans notre période d'observation est aussi précisé.

⁵ La borne inférieure était au départ de 6 mois. Il n'y a plus de borne supérieure depuis 2017 (réf. : Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 septembre 2016 publié le 14 octobre 2016 relatif au stage de première expérience professionnelle).

rité des jeunes de moins de 25 ans. Ce dispositif vise les individus les plus éloignés du marché de l'emploi, qui ont moins d'expérience et sont de facto très jeunes. Cependant, les jeunes ayant tout au plus un niveau d'études secondaires inférieures⁶ ne sont pas plus représentés que ceux ayant un niveau d'études secondaires supérieures.

Le tableau A2 (cf. annexe 1) présente le nombre de bénéficiaires par secteur (NACE 5 digits) entre 2013 et 2015. Les STE sont très représentés dans les administrations publiques, la restauration, la vente, l'activité de crèches et de gardiennage d'enfants et le nettoyage de bâtiments.

2.2. La formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI) ⁷

Ce dispositif est repris depuis les années 1980 dans l'arrêté de l'Exécutif des trois Communautés⁸. Jusqu'en 2017, la FPI était cogérée par Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB. Actiris s'occupait du contact avec les employeurs et de la promotion de la FPI auprès de ceux-ci et des demandeurs d'emploi. Bruxelles Formation et le VDAB étaient chargés de vérifier le contrat et la présence de l'aspect formation dans celui-ci. Depuis le 1er janvier 2017 et suite à la régionalisation de certaines mesures d'aide à l'emploi et à la formation, Actiris n'est plus chargé du contact avec les employeurs. C'est Bruxelles Formation ou le VDAB (selon la langue) qui accompagne maintenant l'entreprise et s'occupe du suivi du contrat. Actiris est toujours chargé de la promotion du dispositif auprès des employeurs et auprès des demandeurs d'emploi.

La FPI vise l'engagement de demandeurs d'emploi en leur donnant la formation nécessaire pour répondre au profil requis pour une offre d'emploi précise. Le demandeur d'emploi suit cette formation chez un employeur qui s'engage à l'embaucher à la suite de la formation pour une durée au minimum aussi longue que la durée de la FPI. Ainsi, ce dispositif permet à l'employeur de passer le cap de l'embauche en diminuant le coût de la formation nécessaire pour avoir un employé opérationnel.

Le dispositif vise donc théoriquement des demandeurs d'emploi proches de l'emploi et à qui il manque uniquement certaines compétences pour pouvoir être engagés dans ces situations particulières où l'employeur ne trouve pas d'autre candidat. Les conditions d'éligibilité pour la FPI ne dépendent donc pas du demandeur d'emploi mais de l'offre d'emploi à laquelle elle est rattachée. La FPI se distingue des autres dispositifs évalués par le fait qu'elle n'impose pas de conditions de diplôme, de durée de chômage ou d'âge limite pour y participer.

Actiris réalise une présélection des candidats aux FPI. En théorie, il est requis que la FPI proposée soit liée avec une offre d'emploi soumise à Actiris et pour laquelle aucun candidat n'a été trouvé. Une offre

⁶ Dans ce qui suit, les jeunes ayant obtenu au maximum un diplôme d'études secondaires inférieures seront désignés comme faiblement qualifiés, ceux ayant obtenu un diplôme d'études secondaires supérieures comme moyennement qualifiés et ceux ayant obtenu un diplôme d'études supérieures comme hautement qualifiés.

⁷ Actiris intervenait et intervient toujours uniquement dans la gestion de la FPI classique (FPI-N anciennement et FPI-E actuellement, et IBO pour les contrats néerlandophones). Les FPI reprises dans notre analyse comprennent aussi les formations techniques dispensées directement par Bruxelles Formation (anciennement FPI-E). Les FPI-I, liées aux métiers d'infirmier/infirmière, ne sont pas reprises dans notre analyse. Pour information, ce dernier type de FPI représentait moins de 2,1 % du nombre total de contrats FPI en 2013. L'acronyme « FPI » utilisé dans la suite de ce rapport renvoie uniquement aux types FPI-N, IBO et FPI-E.

⁸ Respectivement en 1985, en 1987 et en 1989 pour la Communauté germanophone, la Communauté française et la Communauté flamande.

d'emploi pour une FPI n'est donc pas publiée en tant que telle par Actiris (ou Bruxelles Formation ou le VDAB). Une autre condition est qu'il n'y ait pas de formation existante équivalente dans un centre agréé ou que, si elle existe, ce soit avec un temps d'attente exagérément long⁹. Actiris présélectionne alors des candidats qui se rapprochent du profil demandé et à qui il manque certaines compétences que la FPI doit couvrir. Les profils des candidats intéressés par cette FPI sont ensuite présentés à l'employeur qui peut alors choisir parmi eux le futur bénéficiaire. Cependant, il ressort des entretiens qualitatifs que nous avons menés que parfois des employeurs¹⁰ ont déjà en tête un candidat et contactent Actiris dans le but d'obtenir une FPI pour ce candidat. C'est particulièrement le cas pour des employeurs qui ont déjà par le passé eu recours à des FPI et avec lesquels Actiris a développé une relation de confiance¹¹.

Nous n'avons pas des données nous renseignant directement sur le coût moyen d'un jeune en FPI. Toutefois, nous pouvons estimer ce coût pour les jeunes en stage d'insertion qui perçoivent une allocation FPI de l'ONEM¹². Par contre, notre estimation ne tient pas compte des jeunes demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé et percevant une allocation de chômage de l'ONEM ni de ceux percevant une allocation d'aide sociale (accordée par le CPAS). Ces allocations continuent à être perçues pendant la période de formation FPI-IBO. Pour l'année 2016, l'allocation FPI-IBO mensuelle moyenne perçue par les participants est de 392 euros¹³.

Le tableau A3 (cf. annexe 1) montre que ce dispositif est maintenant en vitesse de croisière avec un nombre stable de FPI par année. Dans l'analyse descriptive (voir section 3.2), on se concentre sur les jeunes de moins de 30 ans et on ne reprend donc pas toutes les FPI. Cependant, une majorité des FPI sont analysées puisqu'en 2015 par exemple les moins de 30 ans représentaient plus de 65 % des demandeurs d'emploi ayant débuté une FPI.

Le tableau A4 (cf. annexe 1) montre que la FPI est très représentée dans les secteurs de la vente, du conseil, de l'informatique, de la restauration, des taxis, de la sécurité privée et des centres d'appel.

2.3. La Convention premier emploi (CPE)

La CPE vise à faciliter la transition professionnelle des jeunes peu ou moyennement qualifiés via une expérience d'emploi formatrice. Il s'agit d'un contrat d'emploi presque entièrement subventionné pour une durée limitée (selon le type de CPE) et pour lequel le jeune reçoit un salaire. Il existe trois types de CPE qui peuvent être activées en Région bruxelloise : les CPE dans les projets globaux fédéraux (CPE PGF), les CPE dans les organismes d'intérêt public bruxellois (CPE OIP) et les CPE Youth Guarantee (CPE YG).

⁹ Une vérification au cas par cas est faite par le service Employeurs d'Actiris qui s'assure qu'aucun candidat n'a été trouvé et cette formation est nécessaire.

¹⁰ Les employeurs qui peuvent proposer leurs propres candidats à Actiris sont généralement des employeurs qui recourent déjà beaucoup aux FPI et avec lesquels les procédures de signature de contrat et de suivi sont bien organisées.

¹¹ Cette problématique est analysée dans la section 3.2.2.b.

¹² Comme notre groupe d'analyse concerne les jeunes demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris en stage d'insertion (voir Section 5.4), cette estimation constitue une bonne approximation du coût budgétaire moyen d'un participant pour notre analyse d'impact.

¹³ Cette moyenne comprend les FPI suivies à temps plein et à temps partiel.

La CPE PGF¹⁴, mesure fédérale, vise spécifiquement à éviter l'enlèvement des jeunes peu qualifiés dans le chômage. Ce sont des contrats spécifiques dans la mesure où ils sont moins nombreux et peuvent être très longs. Pour cette raison, nous ne reprenons pas ce type de CPE dans nos analyses et nous nous concentrons sur les deux autres types.

La CPE OIP a été mise en œuvre en 2005 et vise aussi à augmenter le nombre de jeunes Bruxellois dans les organismes d'intérêt public (OIP). On considère en effet que ces OIP disposent des infrastructures et du cadre professionnel nécessaires à la formation des jeunes peu ou moyennement qualifiés. Il s'agit de contrats de 12 mois (renouvelables une fois) pour lesquels Actiris intervient dans la charge salariale que représente l'engagement du jeune. Pour être éligible, un candidat doit avoir moins de 26 ans et avoir tout au plus son CESS.

Enfin, la CPE YG a démarré en 2014 et a été calquée sur la CPE OIP. La différence principale est que la CPE YG vise les jeunes de moins de 25 ans qui se sont inscrits chez Actiris depuis maximum 6 mois et qui sont en stage d'insertion professionnelle (SIP). Ce groupe cible est donc plus restreint que celui de la CPE OIP. Étant donné qu'un contrat dure un an, un deuxième contrat ne pourrait pas prolonger un premier étant donné qu'il dépasserait automatiquement la condition d'une inscription auprès d'Actiris depuis maximum 6 mois. Aussi, le groupe d'employeurs a été élargi et ne se limite pas à des OIP comme indiqué dans le tableau A7 en annexe.

En ce qui concerne la sélection, les potentiels bénéficiaires d'une CPE sont choisis par Actiris selon les conditions d'éligibilité propres à ce poste en particulier. Le service Select d'Actiris fait alors une pré-sélection parmi les potentiels bénéficiaires et envoie leurs CV (en moyenne 3) à l'employeur. Dans le cas où ce dernier a déjà un bénéficiaire à proposer pour le poste, Actiris va prendre connaissance des caractéristiques de ce jeune et vérifier si celles-ci respectent les conditions d'éligibilité du poste avant d'accepter. Ce jeune doit être inscrit en Stage d'insertion professionnelle chez Actiris (au minimum 1 jour).

Le tableau A5 (cf. annexe 1) présente les évolutions du nombre de CPE par type et pour les différents groupes de bénéficiaires. Des effets de composition non anticipés apparaissent pour ce dispositif. Une très faible participation des publics féminins est observée. Ce constat peut s'expliquer par des collaborations avec des OIP tels que Bruxelles Propreté et la STIB qui engagent de manière générale principalement des hommes. Tout le public est repris dans notre étude étant donné que nous utilisons les données pour tous les jeunes de moins de 30 ans.

¹⁴ Le contrat peut durer jusqu'à la fin du trimestre au cours duquel le jeune atteint 26 ans. Un jeune qui commence une CPE PGF à l'âge de 20 ans pourrait donc poursuivre cette expérience pendant 6 ans. Des contrats prévoyant des durées si longues ne peuvent pas être évalués via les méthodes choisies dans cette étude.

3. Description des données utilisées

3.1. Données disponibles

L'OBEP nous a transmis les données individuelles codées de tous les jeunes de moins de 30 ans inscrits chez Actiris entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016. Les années ont été choisies en fonction de la date de mise en œuvre des dispositifs et de la disponibilité des données. Ces années nous permettent en effet d'avoir à la fois le recul suffisant pour des dispositifs plus longs comme la CPE et de disposer d'années plus récentes pour prendre en compte les dispositifs apparus il y a peu comme le STE.

Pour ces demandeurs d'emploi, nous disposons d'informations sur leur âge, leur genre, leur niveau d'études (reconnu par les autorités communautaires), leur nationalité, le quartier dans lequel ils habitent et la date à laquelle ils sont venus s'inscrire chez Actiris.

En plus, nous avons également reçu des données sur le suivi mensuel du statut professionnel de ces jeunes à partir des bases de données d'Actiris, de la Déclaration multifonctionnelle (Dmfa) et de la Déclaration immédiate (Dimona)¹⁵. Nous avons dès lors des informations sur leurs emplois, les dates de début et de fin du contrat et le secteur dans lequel cet emploi a été exercé. Le suivi professionnel commence au moment de l'inscription du jeune chez Actiris en tant que demandeur d'emploi et se termine en juin 2017¹⁶. Il était important d'avoir une longue période de suivi car nous devons prendre en compte non seulement la période antérieure à la participation à un dispositif et la durée de ce dispositif mais aussi une période suffisamment longue après cette participation pour en observer les conséquences sur la sortie vers l'emploi.

Enfin, nous avons des informations sur les participations aux CPE, STE et FPI pour tous ces jeunes de moins de 30 ans inscrits chez Actiris entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, y compris la date de début et la date de fin de chaque participation et le secteur dans lequel il y a eu participation au dispositif. Aussi, seules les participations postérieures à cette (nouvelle) inscription sont reprises dans notre analyse¹⁷.

Nous n'avons pas de données sur les participations à d'autres dispositifs d'aide à l'embauche. Elles pourraient être utiles dans l'observation du parcours des jeunes demandeurs d'emploi et dans la construction de groupes de contrôle plus affinés mais il semble compliqué d'obtenir une base d'information suffisante pour pouvoir exploiter les données. Il existe en effet un nombre très important de mesures d'aide à l'emploi (régionales ou fédérales). Or, la base de données dont nous disposons n'en reprend qu'un petit nombre. De plus, ces mesures ne sont pas toujours comparables de par leurs conditions d'éligibilité et leur format (durée, objectifs, etc.).

¹⁵ La Déclaration multifonctionnelle (Dmfa) contient les données de rémunération et de temps de travail de tous les travailleurs occupés chez un employeur au cours d'un trimestre donné. La Dimona (Déclaration Immédiate) est un message électronique par lequel l'employeur communique toute entrée et sortie de service d'un travailleur à l'ONSS.

¹⁶ La façon dont le suivi des jeunes est construit est illustrée dans les graphiques A1 et A2 de l'annexe 2.

¹⁷ Un jeune peut en effet être venu s'inscrire en 2012 par exemple, avoir participé à un des trois dispositifs et être sorti du chômage avant de revenir s'inscrire en 2015. La participation en 2012 n'est pas prise en compte dans notre analyse.

Nous avons précisé plus haut qu'une attention particulière est accordée à la sortie du chômage vers un emploi pérenne. Nous sommes limités au niveau des données pour approcher cette question. En effet, nous ne disposons pas de données sur le niveau de salaire, le type de contrat (CDD ou CDI) et le régime de travail (temps plein ou temps partiel). Comme c'est souvent le cas dans la littérature sur ce type de mesures, l'approche adoptée porte donc uniquement sur la durée de l'emploi qui doit être d'au minimum 6 mois.

La durée *d'emploi* est calculée comme le nombre de jours consécutifs au travail. Les durées d'emploi sont considérées par épisodes d'emploi séparément. Par exemple, les périodes de travail intérimaires qui consistent en plusieurs épisodes d'emploi courts et successifs ne sont donc pas agrégés.

3.2. Analyse descriptive des données

3.2.1. Comparaison entre les participants aux dispositifs et les non participants

Afin d'isoler l'impact d'une participation à un dispositif sur la sortie vers l'emploi des bénéficiaires, nous devons non seulement analyser leur trajectoire sur le marché de l'emploi mais aussi les comparer avec des jeunes qui n'ont pas participé à ce dispositif.

Le tableau 1 ci-dessous détaille les différences entre les groupes de jeunes bénéficiaires aux dispositifs évalués et le groupe de jeunes qui n'ont participé à aucun des trois dispositifs. L'ensemble des jeunes de moins de 30 ans qui se sont inscrits en 2015 comme demandeur d'emploi chez Actiris ont été repris dans ce tableau et ont été classés selon qu'ils ont participé ou non à un dispositif.

La première colonne par exemple reprend tous ceux qui ont participé à au moins un STE entre leur inscription et juin 2017. Un jeune peut se retrouver dans plusieurs groupes s'il a participé à plus d'un dispositif. Les caractéristiques de chaque jeune au moment de son inscription ont été utilisées pour calculer les pourcentages repris dans le tableau 1.

Tableau 1 Caractéristiques par groupe (proportions) - jeunes de moins de 30 ans inscrits comme demandeurs d'emploi en 2015

Caractéristiques	Participants à au moins 1 STE	Participants à au moins 1 FPI	Participants à au moins 1 CPE	Groupe de jeunes n'ayant jamais participé aux dispositifs évalués
Femmes	49,64%	48,85%	17,89%	51,14%
Hommes	50,36%	51,15%	82,11%	48,86%
Belges	72,01%	75,77%	89,02%	64,00%
Européens	12,90%	16,92%	6,50%	18,71%
Non-européens	15,09%	7,31%	4,47%	17,30%
Niveau d'études secondaires inférieures max.	25,29%	21,73%	29,27%	27,24%
Niveau d'études secondaires supérieures	58,69%	36,54%	67,48%	26,31%
Niveau d'études supérieures	0,10%	23,65%	0,41%	19,57%
Diplômes obtenus à l'étranger	15,92%	18,08%	2,85%	26,88%
Moins de 19 ans	10,20%	3,08%	6,50%	3,68%
Âgés entre 19 et 21 ans	44,95%	19,04%	55,28%	17,64%
Âgés entre 22 et 24 ans	31,74%	32,69%	37,80%	29,49%
Âgés entre 25 et 29 ans	13,11%	45,19%	0,41%	49,19%
Croissant pauvre ¹⁸	33,51%	22,07%	40,83%	31,21%
Trimestre d'inscription : Janvier-Mars	15,30%	24,62%	10,16%	23,77%
Trimestre d'inscription : Avril-Juin	10,82%	16,15%	8,54%	18,33%
Trimestre d'inscription : Juillet-Septembre	47,87%	40,38%	55,28%	34,18%
Trimestre d'inscription : Octobre-Décembre	26,01%	18,85%	26,02%	23,73%
Total d'individus	961	520	246	25831

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

En comparant le groupe des bénéficiaires du **STE** avec le groupe de jeunes n'ayant jamais participé à aucun des trois dispositifs, nous pouvons voir que les participants sont moins qualifiés (surtout avec la catégorie « Niveau d'études secondaires supérieures qui atteint 58,69 %) et plus jeunes que les non-participants. Ce groupe correspond donc bien aux individus qui ont moins d'expérience professionnelle (de facto plus jeunes) et qui ont plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Le groupe des participants à la **FPI** comprend un pourcentage élevé de jeunes qualifiés (23,65 %) et présente des caractéristiques similaires au groupe de non-bénéficiaires en termes de proportions. Ceci n'est pas étonnant étant donné que la FPI vise un public large, avec un accès moins restreint que celui des deux autres mesures évaluées. Une différence marquée apparaît également au niveau de la nationalité, avec un pourcentage plus faible de jeunes non-européens participant à ce dispositif. Aussi, le croissant pauvre est sous-représenté dans ce groupe quand on le compare au groupe de comparaison.

Le groupe des bénéficiaires de la **CPE** est plus particulier, avec un pourcentage très élevé d'hommes. Ce groupe est également moins qualifié et plus jeune, ce qui correspond bien au groupe cible du dispositif. On voit aussi que les jeunes de ce groupe habitent proportionnellement plus dans le croissant pauvre de la Région de Bruxelles-Capitale et ont proportionnellement moins souvent une nationalité non-européenne que les jeunes des autres groupes.

¹⁸ Cette classification, fournie par Actiris, précise si le jeune habite ou non dans un quartier défavorisé sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville.

Pour les trois groupes, le tableau 1 indique que les jeunes Belges participent plus aux dispositifs que les jeunes étrangers. En ce qui concerne les trimestres au cours desquels les participants sont venus s'inscrire chez Actiris comme demandeur d'emploi, nous pouvons observer que les proportions sont similaires à celles des non-bénéficiaires. La seule différence notable vient peut-être du fait que les bénéficiaires se sont, en moyenne, plus souvent inscrits entre juillet et septembre. Ceci peut s'expliquer par le fait que les individus qui participent aux dispositifs sont plus souvent des jeunes (de par les objectifs des dispositifs et les conditions d'éligibilité) et dès lors des personnes qui sortent des études.

3.2.2. Embauche auprès du même employeur

Parmi les jeunes de moins de 30 ans qui se sont inscrits comme demandeurs d'emploi auprès d'Actiris entre 2013 et 2016 et qui ont participé à un des trois dispositifs étudiés, nous observons ici combien ont trouvé un emploi d'au moins 6 mois. Nous différencions ceux qui sont restés auprès du même employeur à la fin du dispositif de ceux qui ont trouvé un emploi auprès d'un autre employeur et de ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi durant la période d'observation.

L'intérêt tout particulier de cette section est d'observer si l'emploi après la participation au dispositif se fait auprès du même employeur. Cependant, cette analyse reste descriptive et ne permet pas de déterminer si le dispositif a permis de créer un emploi ou non.

a. Les Stages de Transition en Entreprise

Nous démarrons l'analyse avec les STE. Le tableau 2 ci-dessous montre qu'au total 3 037 jeunes, parmi ceux inscrits entre 2013 et 2016, ont participé à ce dispositif.

Parmi ceux-ci, 1 385 ont trouvé un emploi après leur participation et durant la période de suivi (jusqu'en juin 2017). Ceux-ci représentent donc 45,6 % de notre échantillon. Parmi ces jeunes, 502 ont été embauchés avec un contrat de travail auprès du même employeur que celui auprès duquel ces jeunes ont fait leur stage. Ceci ne représente donc que 16,5 % des bénéficiaires, et 36,2 % des jeunes ayant trouvé un emploi durant la période de suivi. Ces pourcentages s'expliquent par le fait que le STE vise à offrir une première expérience professionnelle et non pas un engagement auprès du même employeur.

Tableau 2 Suivi des jeunes ayant participé à un STE et de leur employeur. Inscriptions entre 2013 et 2016

Catégorie de jeunes	Nombre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Jeunes ayant trouvé un emploi auprès du même employeur	502	16,5	16,5
Jeunes ayant trouvé un emploi auprès d'un autre employeur	883	29,1	45,6
Jeunes n'ayant pas trouvé un emploi durant la période de suivi	1652	54,4	100,0
Total de jeunes ayant participé à un STE	3037	100,0	100,0

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Enfin, 883 jeunes ont trouvé un emploi après leur STE auprès d'un autre employeur. Ceux-ci représentent donc 29,1 % des jeunes ayant participé à ce dispositif.

b. Les Formations Professionnelles Individuelles

En ce qui concerne les FPI, le nombre de jeunes repris dans notre échantillon, qui ont participé à ce dispositif et pour lesquels nous avons des informations sur leur employeur¹⁹ atteint 1 684.²⁰ Le tableau 3 ci-dessous montre que parmi ces jeunes, 455 n'ont pas trouvé un emploi d'au moins 6 mois entre la fin de leur participation à la FPI et juin 2017. À noter que la période d'embauche obligatoire qui fait suite à la période de formation est ici considérée comme faisant partie du dispositif, et non pas comme un emploi. Comme expliqué plus haut, cela s'explique par la volonté de ne pas considérer le dispositif comme une fin en soi et d'analyser s'il permet l'insertion pérenne de ses bénéficiaires par la suite.

Parmi les 1 229 jeunes ayant trouvé un emploi d'au moins six mois après leur participation à la FPI, 662 ont été employés par le même employeur que celui auprès duquel s'est déroulée la FPI.²¹ Ces jeunes représentent donc 39,3 % des jeunes ayant suivi une FPI au cours de la période d'analyse. Parmi les bénéficiaires analysés, 33,7 % ont trouvé un emploi auprès d'un employeur différent.

Tableau 3 Suivi des jeunes ayant participé à une FPI et de leur employeur. Inscriptions entre 2013 et 2016

Catégorie de jeunes	Nombre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Jeunes ayant trouvé un emploi auprès du même employeur	662	39,3	39,3
Jeunes ayant trouvé un emploi auprès d'un autre employeur	567	33,7	73,0
Jeunes n'ayant pas trouvé un emploi durant la période de suivi	455	27,0	100,0
Total de jeunes ayant participé à une FPI	1684	100,0	100,0

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Nous avons aussi pu analyser la distribution de ces groupes par employeur. Ainsi, nous avons pu remarquer que dans la période observée, 17 employeurs ont embauché plus de 10 jeunes en FPI, sur un total de 718 employeurs (soit seulement 2,36 % des employeurs). Les FPI semblent donc non seulement profiter à un grand nombre d'employeurs mais sans que ces employeurs abusent de l'usage du dispositif (sans prendre en compte la taille de l'employeur toutefois).

Deux employeurs (de plus de 250 employés) ont recours à un nombre particulièrement grand de contrats FPI. Ensemble, ils ont engagé 12 % du total des jeunes embauchés en FPI au cours de la période analysée. De plus, parmi les jeunes qui ont suivi une FPI auprès de l'un de ces employeurs, la majorité étaient inscrits comme demandeurs d'emploi depuis maximum une semaine avant de commencer leur FPI. Cette durée extrêmement courte pourrait indiquer que ces demandeurs d'emploi se seraient inscrits chez Actiris dans le seul but de permettre à l'employeur de profiter des conditions avantageuses de la FPI.

c. Les Conventions Premier Emploi

La CPE est un dispositif particulièrement long. La période de suivi du jeune doit donc pouvoir prendre en compte à la fois la période avant le début de la participation à la CPE, la durée longue (un an) de la

¹⁹ Seule une partie des statistiques sur les FPI sont produites au niveau d'Actiris. Nous ne disposons donc pas des numéros d'employeur pour certains types de FPI qui sont gérés par d'autres organismes.

²⁰ Le nombre total de jeunes ayant suivi une FPI sur la période est de 2 156. Nous avons donc des informations sur leur employeur pour 78,2 % des cas.

²¹ À nouveau, nous considérons ici la période après la période d'embauche obligatoire prévue par le contrat de la FPI.

participation et une période suffisamment longue après le suivi pour pouvoir capter les sorties vers l'emploi consécutives au dispositif. Dans le cas de cette analyse, nous nous sommes donc limités aux jeunes inscrits en 2013 et 2014.

Le tableau 4 ci-dessous montre que 471 jeunes de notre échantillon ont participé à ce dispositif au cours de la période d'analyse. Parmi ceux-ci, 186 jeunes n'ont pas trouvé d'emploi après leur participation à la CPE (soit 39,5 % du nombre total de bénéficiaires repris dans l'analyse).

Tableau 4 Suivi des jeunes ayant participé à une CPE et de leur employeur. Inscriptions en 2013 et 2014

Catégorie de jeunes	Nombre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Jeunes ayant trouvé un emploi auprès du même employeur	187	39,7	39,7
Jeunes ayant trouvé un emploi auprès d'un autre employeur	98	20,8	60,51
Jeunes n'ayant pas trouvé un emploi durant la période de suivi	186	39,5	100,0
Total de jeunes ayant participé à une CPE	471	100,0	100,0

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

De plus, 187 jeunes bénéficiaires sont restés en emploi chez le même employeur après la fin de leur CPE. Ceci représente donc 39,7 % de l'ensemble des jeunes ayant participé à une CPE. Enfin, 98 jeunes ont trouvé un emploi chez un autre employeur, soit 20,8 % du total de bénéficiaires au cours de la période analysée.

4. L'évaluation d'impact

De simples comparaisons entre bénéficiaires et non-bénéficiaires ne permettent généralement pas de mesurer l'effet d'un dispositif. Ainsi, des effets de sélection et de contexte diluent les effets d'un programme. Pour essayer de contrecarrer ce problème, la démarche d'évaluation d'impact fait appel à la notion de « contrefactuel », c'est-à-dire la situation qu'on aurait observée pour les bénéficiaires en l'absence du dispositif. Cette situation n'existe pas et différentes méthodes quantitatives ont été développées pour estimer ce contrefactuel virtuel²².

La méthode de référence est celle des expériences contrôlées²³ qui consiste ex ante, et donc avant même la mise en place du dispositif, à tirer un échantillon où on sélectionne au hasard les bénéficiaires et non-bénéficiaires du programme. Grâce à cette allocation aléatoire, la comparaison en termes de résultats des deux groupes correspond à l'effet propre du dispositif. Malgré leur attrait méthodologique, les expérimentations contrôlées peuvent poser des problèmes de mise en place tels que le coût et la durée de l'expérimentation, mais aussi l'acceptabilité du tirage au sort. En effet, et selon le principe d'égalité, il peut s'avérer difficile d'exclure des personnes du bénéfice d'un dispositif.

Dès lors, les économistes ont développé plusieurs méthodes dites « quasi-expérimentales » qui essaient de se rapprocher des expériences contrôlées sur base de données observées (ex post) et qui comparent « ce qui est comparable ». En particulier, ces méthodes vont tirer profit de situations où il y a une allocation « presque » aléatoire au dispositif et de cette manière pouvoir comparer les résultats des bénéficiaires à ceux d'une population comparable.

4.1. Le biais de sélection

4.1.1. Diverses sources de biais de sélection possibles

Le biais de sélection peut résulter des comportements des bénéficiaires potentiels. Ainsi, les personnes éligibles qui estiment avoir des chances de tirer profit d'une mesure seront plus nombreuses à poser leur candidature et à aller jusqu'au bout du programme que celles qui ne pensent pas pouvoir en tirer parti. On distingue les facteurs que l'évaluateur observe (âge, niveau d'étude, etc.) de ceux qui lui sont inobservables (motivation, confiance en soi, attachement à l'emploi, sérieux, etc.).

Le biais de sélection peut également résulter des comportements de sélection par les initiateurs du dispositif (Van der Linden, 2011, p.8). On parlera « d'écramage » lorsque ces derniers vont choisir des « bons » candidats qui ont de fortes chances d'aller jusqu'au bout du programme ou d'obtenir de bons résultats. Dans un tel cas, l'effet positif de la mesure peut découler de l'écramage ou de l'effet intrinsèque de la mesure. À l'inverse, un phénomène de « discrimination positive » est présent lorsque la priorité est donnée aux personnes les plus défavorisées. Cette fois, un effet défavorable du programme n'implique pas que la mesure est intrinsèquement inefficace.

²² Pour une description non technique de ces méthodes, voir, par exemple, Khandker et al., 2010. Pour une description plus formelle, voir, par exemple, Imbens et Woolridge, 2009 et Blundell et Costa Dias, 2000.

²³ Aussi appelées expérimentations aléatoires ou Randomized Controlled Trials (RCT) en anglais.

4.1.2. Le biais de sélection pour les trois dispositifs évalués

La participation aux trois dispositifs analysés dans notre étude est volontaire, ce qui pourrait générer un biais de sélection de la part des bénéficiaires. De plus, les entretiens qualitatifs que nous avons menés auprès de collaborateurs d'Actiris ont fait apparaître qu'une présélection est opérée par Actiris. Ainsi, dans certains cas, les offres d'embauche aux dispositifs étudiés ne sont pas publiées et ce sont les services d'Actiris qui proposent ces postes directement à des candidats qu'ils ont identifiés. Dès qu'un certain nombre de candidats sont présélectionnés, leur profil est envoyé aux employeurs qui peuvent choisir le candidat qui leur convient le mieux. Il est même possible que l'employeur arrive avec son propre candidat, comme c'est parfois le cas pour la FPI par exemple (cf. section 3.2.2.b).

La présélection effectuée par Actiris est motivée par l'obtention d'un bon appariement : « le bon candidat à la bonne place ». Elle se base sur les critères d'éligibilité mais également sur le « niveau d'éloignement » du jeune du marché du travail. Ainsi, une certaine hiérarchie apparaît entre les dispositifs étudiés : les candidats jugés les plus éloignés du marché du travail se voient offrir un stage (STE) de manière à se familiariser avec le monde du travail ; ceux qui ont déjà acquis de bonnes attitudes de travail se verront offrir une CPE ou une FPI²⁴.

Ces éléments font apparaître que le biais de sélection est potentiellement présent dans notre étude et qu'il dépend de caractéristiques observées et inobservées (dans nos données). Alors que la prise en compte du biais de sélection émanant de caractéristiques observées est relativement aisée, celle du biais de sélection dû à des caractéristiques non observées est plus complexe. Rappelons qu'il s'agit de caractéristiques non-observées par l'évaluateur qui influencent à la fois la participation au programme et la sortie vers l'emploi. Ainsi, si les participants au programme sont en moyenne plus motivés que les non-participants, toutes autres choses étant égales par ailleurs, leur transition vers l'emploi seront en moyenne plus rapide que celle des non-participants. Si nous ne tenons pas compte de ce biais de sélection, cette différence sera attribuée au programme alors qu'elle est due à des caractéristiques individuelles non observées dans les données.

En vue de sélectionner la méthodologie la plus appropriée pour notre évaluation, nous avons réalisé des tests statistiques permettant d'établir la présence d'un biais de sélection provenant de caractéristiques non observées pour chacun des programmes étudiés. Ces tests révèlent dans quelle mesure des caractéristiques non observées influencent la transition du chômage vers les programmes étudiés après avoir tenu compte des caractéristiques observées dans les données. En d'autres termes, si les caractéristiques observées ne suffisent pas à expliquer la participation aux dispositifs étudiés, il est nécessaire de recourir à une modélisation de la participation aux programmes qui prenne également en compte l'effet de caractéristiques non observées.

La méthode du « Timing of events » (Abbring et van den Berg, 2003 ; Abbring et van den Berg, 2004) permet une telle prise en compte en modélisant simultanément les transitions du chômage vers les programmes et du chômage vers l'emploi en fonction de caractéristiques observées et inobservées. L'absence de biais de sélection sur base de caractéristiques inobservées permet de faire appel à une

²⁴ Dans la CPE ou la FPI, on mettra l'accent principalement sur l'acquisition de nouvelles compétences spécifiques au poste de travail.

méthodologie plus simple comprenant uniquement la modélisation des transitions du chômage vers l'emploi.

Pour tester la présence d'un biais de sélection émanant de caractéristiques non observées, nous recourons à un test d'hypothèse sur base d'un modèle qui étudie les transitions du chômage vers les programmes en fonction de caractéristiques observées et non observées. Pour chaque programme, nous estimons deux modèles distincts où l'hétérogénéité non observée est modélisée respectivement de manière paramétrique²⁵ et non paramétrique²⁶. Ces deux modélisations se basent sur des hypothèses distinctes quant à la distribution des caractéristiques non observées dans la population des participants aux programmes. La confrontation des résultats des deux modèles permet d'inférer de manière plus robuste la présence du biais de sélection.

Les résultats (cf. tableaux A9 et A10 de l'annexe 4) font apparaître que dans le cas des STE et des CPE, nous pouvons rejeter l'hypothèse nulle de présence d'hétérogénéité non-observée dans la participation aux programmes. Comme l'ont montré les entretiens avec les collaborateurs d'Actiris, ces tests confirment que la sélection dans les programmes semble être dans la plupart des cas réalisée sur base des caractéristiques observées dans nos données. Les employés d'Actiris qui font la première présélection le font en effet à l'aide de la base de données que nous avons nous-mêmes utilisée dans cette étude.

Les résultats des tests sont plus mitigés pour la FPI. En effet, l'hétérogénéité non observée est significative dans les deux spécifications pour les jeunes moyennement qualifiés. Les interviews et l'analyse présentée dans la section 3.2.2.b font apparaître que certains employeurs intègrent ce dispositif dans leur procédure de recrutement en sélectionnant des candidats présentant des durées de chômage extrêmement courtes (moins d'un mois). Une analyse séparée de ce groupe selon le genre montre que l'hétérogénéité non observée est significative uniquement pour les hommes. Nous reviendrons sur ce groupe lors de l'analyse des résultats.

Enfin, l'impact des caractéristiques non observées sur la transition du chômage vers l'emploi est quant à lui majoritairement significatif quel que soit le modèle retenu. Cela veut dire qu'au-delà des caractéristiques observées dans nos données, des caractéristiques non observées jouent un rôle important dans la transition vers l'emploi. Pour obtenir des estimations non biaisées de l'effet des programmes étudiés, la méthodologie choisie pour estimer leur impact sur la transition vers l'emploi doit tenir compte de cette hétérogénéité non observée. La section suivante présente en détail la méthodologie d'évaluation utilisée.

²⁵ Il s'agit d'une distribution de type Gamma.

²⁶ Il s'agit d'un modèle discret avec deux points de masse.

5. Méthodologie d'évaluation utilisée

Pour évaluer l'impact des trois dispositifs étudiés, nous faisons appel à une méthodologie mixte. Au cœur de cette démarche se trouve le modèle de durée qui est couplé en amont à un modèle d'appariement. Les sections suivantes décrivent ces différents éléments.

5.1. Le modèle de durée

Comme son nom l'indique, dans le modèle de durée (Allison, 2014 ; Van den Berg, 2000), la variable à expliquer représente une durée ; dans notre cas, la durée de chômage avant une transition vers l'emploi. Cependant, ce n'est pas directement cette durée qui est examinée, mais une transformation de celle-ci, à savoir le « risque » de trouver un emploi alors qu'on est resté au chômage jusque-là. La fonction qui décrit ce risque instantané de transition du chômage vers l'emploi pour tous les individus s'appelle la fonction de hasard. Le modèle de durée permet donc d'expliquer le hasard de trouver un emploi en fonction de variables observées (durée de chômage, âge, niveau d'études, participation à un programme d'emploi, etc.) mais également de caractéristiques non observées (motivation, attitudes, aptitudes, etc.).

Dans ce type de modèle, le moment où le jeune s'inscrit comme demandeur d'emploi chez Actiris, sa participation aux dispositifs évalués et sa potentielle sortie vers l'emploi sont pris en compte. Le modèle de durée retenu dans notre étude, appelé modèle multivarié proportionnel mixte, comporte plusieurs avantages. Le premier est sa capacité à tenir correctement compte de la durée aussi bien pour des individus qui connaissent une transition vers l'emploi pendant la période d'observation que pour ceux « censurés », c'est-à-dire ceux dont la transition vers l'emploi a lieu après la période d'observation, voire jamais. Le suivi des jeunes demandeurs d'emploi pour le modèle utilisé est illustré dans l'annexe 2. Deuxièmement, le modèle permet de prendre en compte des variables qui varient au cours du temps. Par exemple, dans notre modélisation, nous utilisons le taux de chômage qui fluctue mensuellement et selon la conjoncture pendant toute la période d'observation.

Le modèle retenu dans notre étude comporte plusieurs éléments importants. Ainsi, on distingue le « hasard de base » qui est la fonction qui décrit le risque de sortie vers l'emploi strictement en fonction du temps et non pas, par exemple, en fonction des caractéristiques individuelles. À leur tour, les caractéristiques individuelles observées et inobservées sont introduites de manière multiplicative par rapport au hasard de base. En d'autres termes, ces caractéristiques font augmenter ou diminuer le hasard de base et ceci de manière constante au fil du temps. Par exemple, un niveau d'études élevé plutôt que faible va augmenter le hasard de sortie du chômage vers l'emploi de la même manière quelle que soit la durée de chômage. L'effet des mesures étudiées sur le hasard de sortie vers l'emploi est modélisé de façon similaire, c'est-à-dire multiplicative. Si les mesures ont un effet positif, cela veut dire qu'elles accélèrent la sortie du chômage vers l'emploi quel que soit le moment où elles interviennent durant l'épisode de chômage.

L'équation 1 présente formellement le modèle :

$$\theta_e(t|t_p, x, V_e) = \lambda_e(t) \phi_e(x) \delta(t|t_p)^{I(t>t_p)} V_e$$

où θ_e représente le risque instantané de sortie du chômage vers l'emploi ; $\lambda_e(t)$ le hasard de base ; x un vecteur de caractéristiques observées des jeunes demandeurs d'emploi ; V_e un vecteur de caractéristiques non observées affectant la sortie vers l'emploi. Le terme $\delta(t|t_p)^{I(t>t_p)}$ capte l'effet de la mesure qui peut varier en fonction de la durée de chômage.

Soulignons que nous mesurons l'impact global de la mesure, c'est-à-dire à partir du début de la période de participation (Crépon et al., 2005 ; Lalive et al., 2008 ; Kastoryano et van der Klaauw, 2011 ; Albanese et Cockx, 2018). De ce fait, nous prenons en compte aussi bien l'effet négatif qui se produit pendant la période de participation aux dispositifs, appelé effet d'enfermement, que l'effet post-participation. Ceci permet des estimations plus complètes qui montrent dès lors si participer aux dispositifs permet aux bénéficiaires de sortir plus rapidement vers l'emploi, tout en sachant qu'ils auraient pu sortir pendant la période de participation à ce dispositif.

Dans nos données, nous observons la durée de chômage et donc le risque instantané de sortir vers l'emploi mensuellement. Ainsi, nous utilisons un modèle de durée discret où le hasard de base est modélisé de manière flexible et l'hétérogénéité non-observée suit une distribution paramétrique de type Gamma. Enfin, l'interprétation des coefficients du modèle se fait comme suit : un coefficient égal à 1 veut dire que la variable n'a pas eu d'effet sur le risque de sortie du chômage vers l'emploi. Un coefficient supérieur (inférieur) à 1 implique que la variable a augmenté (diminué) la probabilité instantanée de sortie vers l'emploi.

5.2. La méthode d'appariement

Pour chaque dispositif, nous considérons deux groupes de demandeurs d'emploi : le groupe « de traitement » constitué par les bénéficiaires du programme et le groupe « de contrôle » constitué par des non-participants qui ressemblent autant que possible aux bénéficiaires. La méthode d'appariement (voir, par exemple, Caliendo et Kopeinig, 2008) permet de rendre les groupes de traitement et de contrôle plus similaires en termes de caractéristiques observées. Elle attribue un poids²⁷ à chaque individu en fonction de sa probabilité d'appartenir au groupe de traitement estimée à partir des caractéristiques individuelles observées. L'implémentation de cette méthode a été réalisée suivant la procédure présentée dans Albanese et Cockx (2018).

Concrètement, les individus du groupe de contrôle qui ressemblent fort (peu) à ceux du groupe de traitement se verront attribuer des poids plus élevés (faibles). De plus, les individus atypiques du groupe de traitement se verront également attribuer des poids plus faibles. La méthode d'appariement permet donc d'équilibrer les groupes de traitement et de contrôle avant de mesurer l'impact de la mesure. En combinaison avec le modèle de durée retenu, elle permet d'isoler de manière plus précise l'effet des programmes étudiés.

²⁷ On appelle les poids « scores de propension ».

5.3. Indicateur de résultats

Une sortie du chômage vers l'emploi dans notre analyse est définie comme une sortie vers un *emploi régulier*, c'est-à-dire un emploi salarié ou d'indépendant à titre principal²⁸. Ainsi, les sorties vers les programmes étudiés ne constituent jamais une sortie vers un emploi régulier même dans le cas d'une CPE qui dure un an mais qui constitue un emploi entièrement subventionné. Le volet « emploi » de la FPI ne constitue pas non plus un emploi régulier puisque l'employeur s'est engagé contractuellement à garder le travailleur pendant une période au moins équivalente à celle de la formation. En revanche, un emploi consécutif au volet « emploi » d'une FPI auprès du même employeur sera considéré comme un emploi régulier.

Dans l'analyse, nous examinons les durées d'emploi d'au moins 6 mois²⁹ afin de répondre à la question « La participation aux dispositifs étudiés a-t-elle accéléré la sortie du chômage vers l'emploi de manière durable ? ».

5.4. Implémentation

Afin d'estimer l'impact de la participation aux dispositifs sur ces sorties, avec les données présentées dans la section 3 et via la méthodologie présentée ci-dessus, nous avons utilisé le logiciel STATA. Celui-ci dispose en effet des commandes « `pgmhaz8` » et « `hshaz` » qui font appel à un modèle de durée tout en permettant de prendre en compte l'hétérogénéité non observée présente dans les données. La différence entre ces deux routines vient du fait que `pgmhaz8` assume une distribution de type Gamma pour l'hétérogénéité non-observée tandis que `hshaz` est de type non paramétrique (avec deux points de support). Les résultats repris dans cette section sont ceux qui ont été obtenus via la commande `pgmhaz8`³⁰. Ceux obtenus avec la commande `hshaz`, plus compliqués à obtenir en raison de problèmes de convergence, ont été utilisés comme tests de sensibilité.

Nous estimons des équations séparées pour chaque dispositif. Ceci nous permet de définir des groupes de contrôle plus similaires aux groupes de bénéficiaires pour chaque dispositif et ainsi de réaliser une comparaison plus précise. Les résultats montrent donc en quoi la participation au dispositif en question permet au bénéficiaire de sortir plus rapidement vers l'emploi que s'il n'y avait pas participé, mais en ayant éventuellement participé à un des deux autres dispositifs évalués et/ou à d'autres programmes d'aide à l'emploi.

Nous examinons uniquement l'effet d'une première participation à un dispositif. En d'autres termes, si le jeune participe à un deuxième dispositif, cette seconde participation n'est pas prise en compte dans notre étude pour des raisons techniques. Toutefois, il est important de noter que si un contrat pour un

²⁸ Ces emplois peuvent être partiellement subsidiés, comme c'est le cas, par exemple, des embauches Activa pour lesquelles l'employeur bénéficie d'une réduction de cotisations patronales pendant une certaine période suivant l'embauche. Tous les autres programmes d'emploi, en particulier ceux évalués dans notre étude mais également tous les types de formations, les stages, et les emplois entièrement subsidiés ne sont pas considérés comme une sortie vers l'emploi régulier.

²⁹ Une durée d'emploi de 6 mois correspond à la définition retenue d'un emploi pérenne.

³⁰ Des tableaux de résultats complets sont présentés en annexe afin notamment de montrer quelles variables de contrôle ont été prises en compte dans le modèle. Ces trois tableaux, un pour chaque dispositif, présentent les résultats pour le modèle estimant l'effet global du dispositif sur les sorties vers l'emploi d'au moins six mois.

de ces dispositifs est prolongé, et que les deux contrats s'enchaînent, ils sont alors tous les deux pris en compte comme une seule expérience dans notre analyse. Le tableau A8 (cf. annexe 1) montre que le nombre de jeunes participant à plus d'un dispositif est limité.

Pour l'ensemble de nos analyses d'impact, et pour les trois dispositifs, nous reprenons uniquement les jeunes de moins de 26 ans qui viennent s'inscrire pour la première fois comme demandeur d'emploi chez Actiris après leurs études. De nouveau, nous avons fait ce choix pour des raisons de robustesse : en ne reprenant que des jeunes sans passé professionnel, nous pouvons mieux isoler l'impact d'une participation à un dispositif sur la suite du parcours professionnel du bénéficiaire. Pour chacun des dispositifs, nous construisons un groupe d'analyse qui respecte les conditions d'éligibilité au dispositif et séparons ensuite les individus entre groupe de traitement et groupe de contrôle selon qu'ils ont ou non participé au dispositif en question.

6. Résultats

Dans cette section, nous présentons les estimations de l'impact d'une participation à un des trois dispositifs sur les sorties vers l'emploi d'au minimum six mois. Ces analyses sont menées séparément par dispositif et également par genre et niveau d'études, afin de pouvoir observer les effets potentiellement hétérogènes des dispositifs selon ces groupes. De ce fait, nous illustrons les groupes de traitement et de contrôle de chaque dispositif avant de commenter les résultats. Rappelons que la composition des groupes de contrôle peut différer d'un dispositif à un autre en fonction des conditions d'éligibilité spécifiques à chacun d'entre eux.

Nous nous concentrons principalement sur l'effet global (cf. section 5.1) qui permet de répondre à la question posée dans notre étude, à savoir, dans quelle mesure les dispositifs étudiés ont-ils accéléré la sortie du chômage vers l'emploi des participants par rapport à une situation où ils n'y auraient pas participé. Seul l'effet global comprend cette situation contrefactuelle et constitue la mesure adéquate pour évaluer les programmes en termes d'efficacité. De plus, pour les groupes pour lesquels nous ne trouvons pas d'effet positif, l'effet global est désagrégé par durée d'inoccupation avant le début de la participation au dispositif dans le but d'observer si certains sous-groupes tirent tout de même avantage du dispositif et si un ciblage plus précis peut être mis en place.

Remarquons que les effets post-participation sont positifs pour les trois dispositifs et ce quels que soient les groupes analysés. Dans ce qui suit, nous les présentons uniquement pour la CPE qui est un dispositif particulièrement long générant un effet d'enfermement notable. De plus, nous désagrégeons cet effet post-participation par durée depuis la sortie du dispositif.

Enfin, rappelons que les dispositifs étudiés peuvent remplir d'autres objectifs que ceux évalués dans notre étude. Ainsi, une meilleure adéquation entre l'offre et la demande ou même une réorientation de la carrière par le biais d'une formation peuvent constituer des objectifs désirables. Toutefois, ce ne sont pas les objectifs investigués dans notre étude et les résultats qui suivent ne permettent pas de se prononcer sur ces aspects.

6.1. Les STE

Nous démarrons l'analyse avec les STE. Pour rappel, le groupe d'analyse reprend tous les jeunes de moins de 26 ans au moment de leur inscription, qui sont inscrits en stage d'insertion professionnelle, qui n'ont pas obtenu un diplôme d'études supérieures et qui sont restés au chômage au minimum trois mois. Ce groupe est séparé en un groupe de traitement et un groupe de contrôle selon que les jeunes ont participé à un STE ou non.

Le tableau 5 ci-dessous montre les proportions, par catégorie, pour les groupes de traitement et de contrôle. Ces proportions prennent en compte les poids attribués aux individus par la méthode d'appariement. On peut voir que les proportions pour les différentes catégories ne présentent que des écarts relativement faibles entre les deux groupes. Les différences les plus marquées portent sur le nombre de jeunes ayant un niveau d'études secondaires supérieures qui sont relativement plus repré-

sentés dans le groupe de traitement tandis que les jeunes ayant un diplôme obtenus à l'étranger le sont moins. Aussi, les jeunes habitant dans le croissant pauvre sont relativement plus représentés dans le groupe de contrôle.

Tableau 5 Statistiques descriptives par groupe pour les STE
Proportions (en prenant en compte les poids obtenus à partir de la méthode d'appariement)

Groupe pour les sorties de moins d'un mois	Groupe traitement	Groupe contrôle
Femmes	0,49	0,47
Hommes	0,51	0,53
Belges	0,82	0,76
Européens	0,09	0,12
Non-européens	0,09	0,12
Niveau d'études secondaires inférieures max.	0,21	0,27
Niveau d'études secondaires supérieures	0,75	0,61
Niveau d'études supérieures	0,00	0,00
Diplômes obtenus à l'étranger	0,04	0,12
Moins de 19 ans	0,09	0,13
Âgés entre 19 et 21 ans	0,49	0,49
Âgés entre 22 et 25 ans	0,42	0,38
Croissant pauvre	0,36	0,44
Nombre d'individus	2403	22401
Durée moyenne au chômage (mois)	21,22	19,30
Durée médiane au chômage (mois)	17,85	13,90

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Le fait que le nombre d'individus soit plus grand dans le groupe de contrôle est un avantage pour notre analyse : ceci permet de construire un groupe de contrôle plus similaire au groupe de traitement, en donnant plus de poids aux individus du groupe de contrôle qui sont plus comparables à ceux du groupe de traitement.

On peut observer de légères différences en termes de durée moyenne ou médiane entre les deux groupes. Cette différence pourrait provenir de la durée de participation au STE. Mais rien ne peut être conclu à partir de cette observation, ces informations étant seulement descriptives.

6.1.1. Sorties vers un emploi d'au minimum six mois

Le tableau 6 reprend le nombre de bénéficiaires par genre et par niveau d'études et les coefficients d'impact du dispositif sur ces groupes³¹. Ces coefficients montrent donc pour chacun des sous-groupes à quel point la participation à un STE a permis aux bénéficiaires de sortir plus rapidement vers l'emploi. L'échantillon reprend 2 403 bénéficiaires, partagés entre 1 148 femmes et 1 255 hommes.

³¹ Le tableau 5 intègre les poids accordés par la méthode d'appariement alors que le tableau 6 reprend les nombres bruts de bénéficiaires dans chaque sous-groupe.

Tableau 6 Effet de la participation à un STE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois

Niveau d'études	Nombre de bénéficiaires			Impact du dispositif (hazard ratio)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Groupe bénéficiaire dans son ensemble	2403	1148	1255	1,15***	1,07	1,22***
Niveau d'études secondaires inférieures max.	637	223	414	1,68***	1,65*	1,64***
Niveau d'études secondaires supérieures	1483	747	736	1,04	0,97	1,13*
Diplômes obtenus à l'étranger	283	178	105	1,84***	1,97**	1,72

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

L'effet des STE pour l'ensemble du groupe de bénéficiaires est positif et significatif. Toutefois, même si le coefficient pour les femmes, tous niveaux d'étude confondus, reste positif (1,07), il n'est pas significatif. Le coefficient (1,22) pour le groupe des hommes est positif et significativement différent de 1. Celui-ci indique que la probabilité de sortie pour les hommes a en moyenne augmenté de 22 %³². On constate donc que contrairement aux femmes, les hommes sortent plus rapidement vers l'emploi pérenne s'ils participent au STE.

Pour les jeunes faiblement qualifiés, c'est-à-dire les jeunes ayant tout au plus un niveau d'études secondaires inférieures, l'effet positif (1,68) est toujours significatif (à un niveau de confiance de 99 %). On peut aussi voir que cet effet vaut à la fois pour les hommes (1,65) et pour les femmes (1,64).

Les résultats pour le groupe des jeunes ayant un niveau d'études secondaires supérieures montrent que les STE n'ont pas d'effet significatif (1,04) sur ce groupe. Une participation aux STE ne leur permettrait donc pas de sortir plus rapidement vers l'emploi. Aucun effet n'a été trouvé pour le sous-groupe des femmes. Un effet positif, mais significatif uniquement à un niveau de confiance de 90 %, a été trouvé pour les hommes.

Pour les jeunes ayant été diplômés à l'étranger, des effets plus marqués sont visibles. Le coefficient de 1,84 montre que, lorsque les deux genres sont analysés ensemble, le dispositif a un effet très positif (et significativement différent de 1 à un niveau de confiance de 99 %) sur ce groupe. L'effet reste visible pour les deux genres analysés séparément, mais n'est plus significatif que pour les femmes.

6.1.2. Par durée d'inoccupation

Dans cette section, nous désagrégeons l'effet du dispositif selon la durée d'inoccupation avant le début de la participation au dispositif évalué. Les résultats présentés dans la section précédente montrent que la sortie vers l'emploi des jeunes détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur n'a pas été accélérée par le dispositif. Or ce sous-groupe représente une proportion importante des bénéficiaires du STE. Nous tentons donc d'établir si des effets apparaissent pour ce sous-groupe selon que les jeunes ont eu une durée d'inoccupation plus ou moins longue avant de commencer leur STE.

Le tableau 7 ci-dessous montre l'impact global de la participation à un STE sur les sorties vers l'emploi d'au moins six mois pour ces jeunes moyennement qualifiés. L'effet sur ce groupe est cette fois-ci sub-

³² Ce résultat exprimé en pourcentage peut être calculé simplement à partir du coefficient en faisant : $(1,71-1)*100$. Il faut toutefois noter qu'un intervalle de confiance est estimé statistiquement pour ces coefficients et que celui-ci est en général très large. Le modèle a estimé pour ce coefficient, avec un niveau de confiance de 95 %, que celui-ci était compris entre 1,09 et 1,38. Ceci pousse à relativiser la valeur absolue du coefficient et à se concentrer plutôt sur son caractère plus grand ou non de 1.

divisé en quatre catégories (première colonne) qui indiquent combien de mois le jeune a été inoccupé avant de commencer son STE. La deuxième colonne indique le nombre de jeunes par sous-groupes afin de mettre en perspective l'impact du dispositif.

Tableau 7 Effet de la participation à un STE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour les moyennement qualifiés et selon la durée d'inoccupation avant la participation

Durée d'inoccupation avant la participation	Nombre de bénéficiaires	Impact du dispositif (hazard ratio)	Intervalle de confiance (au niveau de 95 %)
4 à 6 mois	330	0,86	[0,70 ; 1,04]
7 à 9 mois	617	1,17**	[1,02 ; 1,34]
10 à 12 mois	371	1,18*	[0,99 ; 1,41]
13 mois et plus	165	0,76	[0,52 ; 1,06]

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Les coefficients montrent que l'impact de la participation des moyennement qualifiés au STE diffère selon le moment où ces jeunes commencent le dispositif durant leur épisode de chômage. Le premier coefficient (0,86), pour les 330 jeunes qui ont eu une durée d'inoccupation variant entre 4 et 6 mois avant de commencer leur STE n'est pas significativement différent de 1. Nous pouvons donc conclure pour ce sous-groupe qu'il n'y a aucun effet significatif de la participation au dispositif sur les sorties vers l'emploi.

En revanche, les coefficients pour les jeunes dont la durée d'inoccupation est entre 7 et 9 mois (1,17) et ceux pour lesquels elle est entre 10 et 12 mois (1,18) sont significativement plus grands que 1. Pour ces groupes, la participation au STE a donc accéléré la sortie vers un emploi pérenne. Le coefficient (0,76) devient à nouveau non significatif pour ceux dont la durée d'inoccupation excédait 12 mois avant la participation. Ainsi la participation à un STE n'a pas d'effet sur la sortie vers l'emploi au-delà d'une certaine durée de chômage.

Puisque des effets marqués et positifs apparaissent pour les jeunes moyennement qualifiés qui se sont inscrits comme demandeurs d'emploi entre 7 et 12 mois avant leur participation au STE, une condition d'éligibilité portant sur la durée d'inoccupation pourrait permettre de cibler le STE sur ce groupe au moment où il en a besoin.

En guise de comparaison, le tableau A14 (cf. annexe 4) montre les résultats des estimations similaires pour le groupe des jeunes ayant au maximum un niveau d'études secondaires inférieures. Nous avons déjà montré que ce groupe, plus défavorisé en ce qui concerne la sortie du chômage vers l'emploi parce que moins qualifié, profitait davantage du dispositif. L'impact positif que nous avons trouvé pour l'effet global se confirme, et ce pour tous les sous-groupes classés selon leur durée d'inoccupation avant la participation au STE. Cela confirme que la condition d'éligibilité additionnelle devrait se concentrer uniquement sur le groupe des jeunes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

6.2. Les FPI

Pour les FPI, il n'y a pas de conditions d'éligibilité propres aux bénéficiaires. Le groupe de contrôle reprend l'ensemble des jeunes en stage d'insertion professionnelle qui avaient moins de 26 ans au moment de leur inscription et qui n'ont pas participé à une FPI durant la période d'analyse.

Les tableaux de résultats sont organisés de la même façon que ceux repris pour le STE. Par rapport aux STE, nous pouvons voir que moins de personnes ont participé à une FPI dans notre échantillon d'analyse. Ceci est dû au fait que celui-ci comprend une plus petite proportion de bénéficiaires de la FPI. En effet, un nombre non négligeable de FPI concerne des personnes âgées de 26 ans ou plus. À l'inverse, une plus grande proportion de bénéficiaires des STE consiste en des jeunes de moins de 26 ans en stage d'insertion professionnelle.

Pour ce qui est des différences entre groupes de traitement et de contrôle, le tableau 8 ci-dessous montre de légères différences en termes de genre avec un poids légèrement plus important pour les hommes dans le groupe de traitement (60 % contre 53 % dans le groupe de contrôle). Les Belges et les jeunes plus qualifiés sont relativement plus représentés dans le groupe de traitement. Enfin, les jeunes domiciliés dans le croissant pauvre de Bruxelles sont relativement moins représentés dans le groupe de traitement.

Tableau 8 Statistiques descriptives par groupe pour les FPI
Proportions (en prenant en compte les poids obtenus à partir de la méthode d'appariement)

Groupe pour les sorties de moins d'un mois	Groupe traitement	Groupe contrôle
Femmes	0,40	0,47
Hommes	0,60	0,53
Belges	0,85	0,79
Européens	0,12	0,15
Non-européens	0,03	0,07
Niveau d'études secondaires inférieures max.	0,07	0,13
Niveau d'études secondaires supérieures	0,50	0,44
Niveau d'études supérieures	0,36	0,31
Diplômes obtenus à l'étranger	0,07	0,12
Moins de 19 ans	0,05	0,07
Âgés entre 19 et 21 ans	0,32	0,34
Âgés entre 22 et 25 ans	0,63	0,59
Croissant pauvre	0,21	0,26
Nombre d'individus	700	34315
Durée moyenne au chômage (mois)	21,7	13,7
Durée médiane au chômage (mois)	18,4	8,3

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

À nouveau, nous pouvons voir que le groupe de contrôle comprend beaucoup plus d'individus, ce qui permet une meilleure construction du contrefactuel pour le groupe de traitement et donc de meilleures estimations. La différence de durée de chômage, tant au niveau de la médiane qu'au niveau de la moyenne, est ici plus importante que celle que nous avons observée dans la section précédente. Ceci peut s'expliquer par le fait que pour ce dispositif, la période de chômage comprend aussi bien la durée de formation que celle d'embauche automatique prévue par le contrat de la FPI. La différence de durée

de chômage entre le groupe de contrôle et le groupe de traitement est donc due à cette période potentiellement longue de participation au dispositif.

6.2.1. Sorties vers un emploi d'au minimum six mois

La première ligne du tableau 9 nous montre qu'au total 700 bénéficiaires sont repris dans notre analyse, 326 femmes et 374 hommes. La FPI a un effet significatif, mais seulement au niveau de confiance de 90 %, sur les sorties d'au moins six mois pour le groupe de bénéficiaires dans son ensemble. Cet effet n'est pas significatif lorsqu'on reprend les genres séparément. Un effet significatif plus marqué apparaît lorsque l'on retire les hautement qualifiés (deuxième ligne du tableau). Le coefficient de 1,6 est en effet très significatif. Et cela vaut tant pour les femmes (1,73) que pour les hommes (1,46).

Cette différence s'explique par le fait que la FPI a un effet négatif (0,66) sur les sorties vers l'emploi pour les jeunes ayant un niveau d'études supérieures. La FPI retarderait donc les sorties vers l'emploi pour ce groupe. Cet effet se retrouve à la fois chez les femmes (0,7) et chez les hommes (0,62) et est significatif dans les deux cas. Il peut probablement s'expliquer par l'enfermement des bénéficiaires durant la période de la FPI (incluant l'embauche automatique après la période de formation). En effet, au lieu de participer à la FPI, les bénéficiaires auraient pu profiter de cette période pour chercher un emploi. Cet effet est potentiellement plus présent pour le sous-groupe des hautement qualifiés étant donné que ce sous-groupe est celui qui a le plus de chances de trouver un emploi.

Cet effet négatif noie donc l'effet positif pour les autres niveaux d'étude lorsqu'on les analyse ensemble. On peut remarquer que les jeunes qui ont un niveau d'études supérieures constituent un groupe important de la FPI, et sont en nombre suffisant (216 sur 700 au total) pour peser sur l'effet global dans notre échantillon.

Tableau 9 Effet de la participation à une FPI sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois

Niveau d'études	Nombre de bénéficiaires			Impact du dispositif		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Groupe bénéficiaire dans son ensemble	700	326	374	1,14*	1,17	1,11
Tous sauf les hautement qualifiés	484	221	263	1,6***	1,73***	1,46***
Niveau d'études secondaires inférieures max.	92	45	47	2,77**	2,8	2,71*
Niveau d'études secondaires supérieures	309	126	183	1,32**	1,49*	1,24
Niveau d'études supérieures	216	105	111	0,66***	0,7**	0,62***
Diplômes obtenus à l'étranger	83	50	33	1,95*	1,98	2,1

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Un effet positif marqué est présent pour tous les autres niveaux d'étude. Il est positif et significatif pour les jeunes ayant tout au plus un niveau d'études secondaires inférieures (2,77), les jeunes ayant un niveau d'études secondaires supérieures (1,32) et les jeunes ayant été diplômés à l'étranger (1,95). La FPI a donc un effet très positif sur les sorties vers un emploi d'au minimum six mois pour les jeunes faiblement et moyennement qualifiés.

Toutefois, pour ce dernier groupe, il est important de rappeler que nous n'avons pas pu contrôler adéquatement pour le biais de sélection. Ainsi, si les participants moyennement qualifiés sont en moyenne plus aptes à tirer profit d'une FPI parce qu'ils ont des caractéristiques inobservées telles

qu'une plus grande motivation que ceux qui n'y participent pas, alors nous surestimons l'effet positif de ce dispositif pour ce groupe. À l'inverse, si ces jeunes sont moins aptes, alors nous sous-estimons cet effet. Comme expliqué dans la partie descriptive (cf. section 3.2.2.b), certains employeurs utilisent la FPI comme outil de recrutement leur permettant de mettre à l'essai des candidats qu'ils ont déjà eux-mêmes sélectionnés. Il est donc possible que nous surestimons l'effet des FPI sur les chances de trouver un emploi pour ce groupe.

Un effet genre marqué n'apparaît pas pour la FPI. La significativité plus faible des coefficients lorsqu'ils sont pris par genre pourrait refléter le nombre plus restreint d'individus observés plutôt que l'absence d'un impact. Néanmoins, pour les jeunes ayant un niveau d'études secondaires supérieures, il semble que l'effet (1,32) observé pour les deux genres vienne en fait d'un impact positif pour les femmes (1,49). Le coefficient pour les hommes (1,24) n'est en effet pas significatif malgré un nombre relativement grand d'individus (183).

6.2.2. Par durée d'inoccupation

Nos résultats montrent que la FPI ralentit la sortie vers l'emploi des jeunes hautement qualifiés. Même si ces jeunes trouvent un emploi après la période de participation (effet post-participation positif), une majorité d'entre eux auraient trouvé un emploi pérenne en l'absence de la FPI, et n'auraient pas été retardés par l'effet négatif de l'enfermement.

C'est donc pour ce sous-groupe que nous approfondissons l'analyse. À l'instar de la méthode utilisée pour les STE dans la section 6.1.2 nous avons divisé le sous-groupe analysé selon la durée d'inoccupation avant la participation au dispositif. Pour la FPI, nous distinguons trois sous-groupes selon la durée d'inoccupation. Ceux-ci sont présentés dans la première colonne du tableau ci-dessous. Nous n'avons gardé que trois groupes de durée d'inoccupation, et pas quatre comme dans le cas des STE, car le nombre de jeunes bénéficiaires hautement qualifiés n'atteint que 218 au total.

Tableau 10 Effet de la participation à une FPI sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour les hautement qualifiés et selon la durée d'inoccupation avant la participation

Durée d'inoccupation avant la participation	Nombre de bénéficiaires	Impact du dispositif (hazard ratio)	Intervalle de confiance (au niveau de 95 %)
0 à 3 mois	66	0,56***	[0,39 ; 0,80]
4 à 6 mois	46	0,63**	[0,41 ; 0,97]
7 mois et plus	104	0,79	[0,57 ; 1,07]

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Les résultats (cf. troisième colonne) montrent que la FPI n'accélère pas la sortie vers l'emploi des jeunes hautement qualifiés même si on estime cet impact séparément par sous-groupe de durée d'inoccupation. Les deux premiers coefficients d'impact (0,56 et 0,63) montrent que l'effet de retardement en termes d'insertion professionnelle reste présent pour les jeunes qui ont une durée d'inoccupation de moins de sept mois avant leur participation au dispositif. Ces deux coefficients sont significativement plus petits que 1.

Le coefficient de 0,79 montrerait, s'il était significatif, également un impact négatif de la participation au dispositif pour les jeunes hautement qualifiés qui ont été inoccupés pendant au minimum sept mois

avant d’y participer. Cependant, comme il n’est pas significatif, aucun impact du dispositif n’apparaît pour ce groupe.

Cette section confirme donc que la participation à une FPI n’accélère pas la sortie vers l’emploi des jeunes hautement qualifiés qui en bénéficient. L’impact négatif se confirme pour les jeunes ayant une durée d’inoccupation inférieure à 7 mois avant le début de leur participation.

6.3. Les CPE

Le groupe d’analyse reprend l’ensemble des jeunes qui s’inscrivent chez Actiris avant leurs 26 ans et qui n’ont pas un niveau d’études supérieures³³. De plus, étant donné que ce dispositif est plus long et dure au minimum un an, nous ne reprenons que les cohortes des jeunes venus s’inscrire en 2013 et 2014³⁴. Ceci nous permet d’avoir le recul suffisant pour prendre en compte la période antérieure à la participation au dispositif, la longue période de participation et celle qui suit cette participation, et d’ainsi pouvoir estimer l’impact d’une participation sur les sorties vers l’emploi avec suffisamment de recul.

Le tableau 11 ci-dessous permet d’observer les différences entre le groupe de bénéficiaires (traitement) et le groupe de contrôle. Par rapport au groupe de traitement, le groupe de contrôle comprend sensiblement plus de femmes et de jeunes habitant dans le croissant pauvre. Vu le nombre plus restreint de participants à ce dispositif et, dans le cas des femmes, leur faible taux de participation, la méthode d’appariement n’a pas réussi à mieux équilibrer les deux groupes pour ces caractéristiques. En revanche, pour les autres catégories, les proportions sont plus proches.

À nouveau, la différence très importante entre les durées moyennes ou médianes au chômage des groupes respectifs peut s’expliquer par les participations, très longues, au dispositif. La CPE dure en effet douze mois au minimum et peut être renouvelée et ainsi atteindre 24 mois. Cette durée est plus courte pour le groupe de contrôle qui ne comprend que des individus n’ayant pas participé au dispositif.

Tableau 11 Statistiques descriptives par groupe pour les CPE
Proportions (en prenant en compte les poids obtenus à partir de la méthode d’appariement)

Groupe pour les sorties de moins d’un mois	Groupe traitement	Groupe contrôle
Femmes	0,06	0,20
Hommes	0,94	0,80
Belges	0,94	0,89
Européens	0,03	0,06
Non-européens	0,03	0,05
Niveau d’études secondaires inférieures max.	0,24	0,28
Niveau d’études secondaires supérieures	0,75	0,69
Niveau d’études supérieures	0	0
Diplômes obtenus à l’étranger	0,01	0,02
Moins de 19 ans	0,10	0,11

³³ Nous avons ici repris les conditions d’éligibilité de la CPE OIP car elles étaient plus larges et ce dispositif est plus représenté que les CPE YG.

³⁴ Notre période d’observation jusqu’en juin 2017 ne nous permet pas d’avoir un suivi suffisamment long que pour intégrer les cohortes 2015 et 2016 dans l’analyse d’impact.

Groupe pour les sorties de moins d'un mois	Groupe traitement	Groupe contrôle
Âgés entre 19 et 21 ans	0,57	0,58
Âgés entre 22 et 25 ans	0,33	0,31
Croissant pauvre	0,47	0,35
Nombre d'individus	280	12826
Durée moyenne au chômage (mois)	27,3	18,2
Durée médiane au chômage (mois)	21,7	6,3

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

6.3.1. Sorties vers un emploi d'au minimum six mois

Une difficulté spécifique rencontrée dans l'analyse de ce dispositif tient au nombre très faible de participants dans certains sous-groupes. Comme le montre le tableau 12, le nombre de femmes peu qualifiées est très faible dans notre groupe d'analyse³⁵. Ainsi, seulement trois femmes ayant tout au plus un niveau d'études secondaires inférieures ont participé à une CPE dans notre groupe d'analyse. Il en va de même pour les femmes ayant un diplôme obtenu à l'étranger. Ces nombres ne permettent pas une analyse économétrique de ces groupes.

Pour le groupe d'analyse dans son ensemble, nous pouvons voir que le dispositif n'a pas eu d'impact significatif sur les sorties vers l'emploi de ces bénéficiaires. Ceci vaut à la fois pour les femmes (0,9) et pour les hommes (0,98).

De plus, aucun effet n'apparaît pour les sous-groupes lorsque ceux-ci ont été analysés séparément. Même si un effet positif est visible pour les jeunes ayant tout au plus un niveau d'études secondaires inférieures (1,29) et pour les jeunes diplômés à l'étranger (2,06), ces effets ne sont pas significatifs. Enfin, il est impossible d'estimer si un effet de genre est présent vu le nombre trop faible de participantes à ce dispositif.

Tableau 12 Effet de la participation à une FPI sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois

Niveau d'études	Nombre de bénéficiaires			Impact du dispositif (hazard ratio)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Groupe bénéficiaire dans son ensemble	280	43	237	1,00	0,9	0,98
Niveau d'études secondaires inférieures max.	93	4	89	1,29	-	1,31
Niveau d'études secondaires supérieures	176	36	140	0,84	0,97	0,79
Diplômes obtenus à l'étranger	11	3	8	2,06	-	1,93

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

6.3.2. Par durée d'inoccupation

Le tableau 13 présente les résultats par durée d'inoccupation. Les bénéficiaires sont répartis en quatre sous-groupes selon leur durée d'inoccupation avant leur participation à la CPE. Comme pour les deux dispositifs précédents, la deuxième colonne indique le nombre d'individus dans le sous-groupe tandis que la troisième montre l'impact de la CPE sur les sorties vers l'emploi d'au minimum six mois pour le sous-groupe en question.

³⁵ Il est également faible lorsqu'on reprend l'ensemble des cohortes de bénéficiaires (cf. tableau A5 en annexe).

Tableau 13 Effet de la participation à une CPE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour l'ensemble des bénéficiaires et selon la durée d'inoccupation avant la participation

Durée d'inoccupation avant la participation	Nombre de bénéficiaires	Impact du dispositif (hazard ratio)	Intervalle de confiance (au niveau de 95 %)
0 à 3 mois	24	0,40*	[0,15 ; 1,08]
4 à 6 mois	75	0,98	[0,64 ; 1,51]
7 à 9 mois	39	1,01	[0,53 ; 1,95]
10 mois et plus	142	1,22	[0,80 ; 1,85]

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Le premier coefficient d'impact (0,40) montre que la CPE a un effet significatif et négatif, puisque plus petit que 1, sur les sorties vers l'emploi des jeunes qui ont commencé la CPE avant leur quatrième mois d'inoccupation. Ceci indique que la CPE ne semble pas convenir à un public qui vient de commencer son stage d'insertion professionnelle et qui pourrait potentiellement trouver un emploi plus rapidement qu'en participant au dispositif. Cependant, le coefficient n'est significatif qu'à un niveau de confiance de 90 % et se base sur un petit échantillon de bénéficiaires.

Les autres coefficients sont tout d'abord proches de 1 pour les sous-groupes qui sont restés plus longtemps en inoccupation avant de participer à une CPE pour devenir plus grand que 1 pour les jeunes restés au chômage pendant plus de 10 mois. Toutefois, pour ces sous-groupes aucun coefficient n'est significativement différent de 1. La durée particulièrement longue de la participation à la CPE (un an minimum) pourrait annuler, via l'effet d'enfermement, l'effet potentiellement positif post-participation sur les sorties vers l'emploi des bénéficiaires. Nous présentons dans la section suivante les résultats post-participation de manière à relativiser ce résultat.

6.3.3. Effet post-participation

Nous nous intéressons ici à l'effet d'une participation à une CPE après que celle-ci se soit terminée. Toutefois, vu la durée des CPE (1 an, voire 2 ans), la comparaison se fait par rapport à un groupe de jeunes qui sont au chômage depuis très longtemps et qui ont une probabilité de sortie vers l'emploi extrêmement faible. Ainsi, la durée médiane de chômage des participants lorsqu'ils commencent une CPE est de 9 mois dans notre échantillon.

Comme attendu, le tableau 14 montre des effets très positifs. Tout ce que nous pouvons en conclure ici, c'est que les jeunes ayant terminé une CPE ont une probabilité beaucoup plus grande de sortir du chômage vers l'emploi, après leur participation, que des jeunes enlisés dans le chômage.

Tableau 14 Effet de la participation à une CPE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, après que cette participation est terminée

Niveau d'études	Nombre de bénéficiaires			Impact du dispositif (hazard ratio)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Groupe bénéficiaire dans son ensemble	280	43	237	26,75***	12,92***	28,15***
Niveau d'études secondaires inférieures max.	93	4	89	37,59***	-	38,22***
Niveau d'études secondaires supérieures	176	36	140	42,37***	14,97***	49,38***
Diplômes obtenus à l'étranger	11	3	8	-	-	-

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Pour permettre de mieux analyser cet effet post-participation, nous avons analysé à quel moment, après la période de participation les bénéficiaires des CPE profitent le plus de celle-ci. Ainsi, nous avons examiné l'impact du dispositif sur les sorties vers l'emploi de minimum six mois selon que les bénéficiaires en sont à leur premier mois, leur deuxième mois ou plus après leur participation.

Le tableau 15 ci-dessous présente les résultats pour le groupe de bénéficiaires dans son ensemble. La première colonne indique la période postérieure à la participation à la CPE qui est analysée. La deuxième colonne indique combien de bénéficiaires ont atteint cette période sans être encore sortis du chômage vers l'emploi. Il est donc normal que le nombre d'individus soit décroissant puisqu'un individu sorti vers l'emploi au cours de son premier mois de chômage après sa participation à une CPE ne sera pas repris dans les catégories suivantes. La troisième colonne donne l'impact de la participation au dispositif sur les sorties vers l'emploi pour ces individus qui étaient encore au chômage au cours de la période analysée. La dernière colonne présente les intervalles de confiance pour les coefficients d'impact estimés. Le fait que ces intervalles soient très larges relativise la valeur absolue des coefficients.

Tableau 15 Effet post-participation des CPE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour le groupe bénéficiaire dans son ensemble et par groupe de durée après la participation

Durée après la participation	Nombre de bénéficiaires	Impact du dispositif (hazard ratio)	Intervalle de confiance (au niveau de 95 %)
1 ^{er} mois	280	39,10***	[2,721 ; 56,19]
2 ^e mois	200	5,37***	[2,02 ; 14,27]
3 ^e et 4 ^e mois	188	4,43***	[1,93 ; 10,19]
5 ^e et 6 ^e mois	165	6,42***	[2,63 ; 15,64]
7 ^e mois et plus	145	1,09	[0,35 ; 3,40]

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Dans la première colonne nous pouvons voir précisément comment nous avons regroupé les périodes d'observation. Ainsi nous avons d'abord repris le premier mois uniquement afin d'estimer l'impact des CPE sur les sorties vers l'emploi directement après la participation. Le premier coefficient (39,10) est très marqué et significativement plus grand que 1. L'impact sur les sorties vers l'emploi après la participation à une CPE se concentre très fort au moment de la fin du dispositif. Cet effet s'explique notamment par le fait que les bénéficiaires restent travailler auprès du même employeur. Parmi les 80 jeunes qui ont trouvé un emploi directement après la fin de leur participation à une CPE, 45 ont été engagés par l'employeur auprès duquel s'est faite la CPE.

Le coefficient pour le deuxième mois après la participation (5,37) reste très élevé et significatif, même s'il est beaucoup moins élevé que le premier. Ceci veut donc dire que même pour les bénéficiaires qui ne sont pas sortis vers l'emploi dès leur sortie du dispositif, la probabilité de sortir vers l'emploi par la suite reste plus élevée que s'ils n'avaient pas participé à la CPE et s'étaient enlisés dans le chômage. C'est aussi le cas pour ceux qui sont encore à la recherche d'un emploi entre 3 et 6 mois après la fin de leur CPE.

Par contre, le dernier coefficient (1,09) montre que les jeunes qui n'ayant pas trouvé d'emploi 6 mois après leur participation n'ont pas plus de chances de sortir du chômage vers l'emploi que s'ils

n'avaient pas participé à une CPE. La participation ne les aide donc plus après cette période de six mois. Le coefficient est en effet positif mais n'est pas significativement différent de 1.

Le tableau A15 (cf. annexe 4) présente les résultats spécifiquement pour les jeunes ayant tout au plus un niveau d'études secondaire inférieures. Les coefficients suivent globalement la même évolution que ceux obtenus pour le groupe bénéficiaire dans son ensemble. Par contre, les coefficients d'impact restent très élevés pour les périodes qui suivent le premier mois. L'impact d'une participation à une CPE sur les sorties vers l'emploi des jeunes peu qualifiés reste donc élevé dans le temps même si l'effet est le plus marqué juste après la fin de la CPE. Il faut noter avec attention que cette estimation se fait par rapport à un groupe qui s'est très fortement enlisé dans le chômage. Par exemple, les jeunes individus de ce sous-groupe qui n'ont pas participé à une CPE et qui sont encore au chômage 28 mois³⁶ après leur inscription n'ont, dans notre groupe d'analyse, que 1,65 % de chances de sortir vers l'emploi au cours de ce 28^e mois d'inoccupation. Même si les chances de sortie augmentent lorsque les jeunes de ce sous-groupe participent à une CPE, elles restent relativement faibles.

Les résultats pour les jeunes ayant leur diplôme d'études secondaires supérieures sont présentés dans le tableau A16 (cf. annexe 4). Tout comme pour le groupe de bénéficiaires dans son ensemble, l'impact disparaît lorsqu'on prend la période postérieure au 6^e mois d'inoccupation suivant la fin du dispositif. La CPE n'a donc plus d'impact sur les sorties vers l'emploi de ce groupe à partir d'une certaine période après la participation. Le coefficient (0,80) indique même un effet négatif, mais il n'est pas significatif.

En résumé, on peut dire que lorsqu'on ne prend pas en compte l'effet d'enfermement que constitue la période de participation à ce dispositif, un effet positif post-participation se dégage pour l'ensemble des participants. Il s'explique notamment par les jeunes qui restent en emploi auprès du même employeur après leur CPE. Pour les jeunes très peu qualifiés cet effet positif est encore présent plusieurs mois après leur participation, ce qui indique que ces jeunes arrivent à valoriser cette expérience chez un autre employeur par rapport à une situation où ils se seraient enlisés dans le chômage. Toutefois, lorsqu'on prend la période de participation en compte l'effet-post participation n'arrive pas à annuler l'effet d'enfermement que constitue la période de participation. Une analyse tenant en compte les cohortes 2015 et 2016 permettrait de confirmer ces résultats à l'aide d'un échantillon plus important. En particulier, elle permettrait une analyse plus robuste des effets d'une participation selon la durée d'inoccupation (section 6.3.2).

³⁶ Nous avons fait le choix du 28^e mois pour mettre au mieux les résultats en perspective : le participant à la CPE médian de ce sous-groupe commence sa participation au 9^e mois de son SIP. Nous regardons les probabilités de sorties du groupe de contrôle 19 mois après cette période médiane puisque que la participation au dispositif dure 12 mois (si elle n'est pas renouvelée) et parce que le dernier coefficient porte sur une période de 7 mois et plus après la participation à la CPE.

7. Conclusion et recommandations

Dans cette étude, nous avons analysé trois dispositifs d'aide à l'emploi faisant partie des actions soutenues par la Stratégie GO4Brussels et permettant notamment l'acquisition d'une première expérience professionnelle : le Stage de Transition en Entreprise (STE), la Formation Professionnelle Individuelle (FPI), et la Convention Premier Emploi (CPE). Les trois dispositifs visent à mieux intégrer les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Le STE, la mesure la moins coûteuse et la plus utilisée parmi les jeunes, a pour premier objectif de permettre à ses bénéficiaires de se familiariser avec le marché de l'emploi. Il est surtout utilisé par les jeunes de moins de 25 ans, en particulier ceux ayant un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et dans une moindre mesure par les jeunes moins qualifiés. La FPI, pour laquelle il n'y a pas de groupe cible, est utilisée par un public varié en termes d'âge, de genre et de niveau d'études. Ainsi, une proportion non-négligeable consiste en des jeunes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. De plus, l'objectif de la FPI dépasse la simple insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail puisqu'elle vise surtout à améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emploi. Enfin, la CPE, la mesure la plus coûteuse, est principalement utilisée par les organismes publics bruxellois. Les demandeurs d'emploi qui y participent sont principalement des jeunes faiblement ou moyennement qualifiés.

Certains effets de composition apparaissent dans les groupes de bénéficiaires, notamment la très faible participation des femmes à la CPE. Elle s'explique par les collaborations avec des organismes d'intérêt public tels que Bruxelles Propreté et la STIB qui engagent de manière générale principalement des hommes. En outre, pour chacun des dispositifs, les jeunes Belges participent proportionnellement plus aux dispositifs que les jeunes étrangers alors qu'aucune condition d'éligibilité ne porte sur la nationalité du bénéficiaire. Ces différences de genre ou de nationalité ne sont donc pas voulues en soi mais devraient être prises en compte de manière à ne pas renforcer les biais éventuels qui existent dans certains secteurs.

Deux grands employeurs (de plus de 250 employés) ont recours à un nombre particulièrement élevé de contrats FPI. Pour l'un de ces employeurs, la majorité des jeunes qui ont suivi une FPI étaient inscrits comme demandeurs d'emploi depuis maximum une semaine avant de commencer leur FPI. Cette durée extrêmement courte semble indiquer que ces demandeurs d'emploi auraient pu s'inscrire chez Actiris dans le seul but de permettre à l'employeur de profiter des conditions avantageuses de la FPI. Une telle utilisation de la FPI ne correspondrait pas aux objectifs de cette mesure.

Les résultats de l'évaluation d'impact font apparaître que le STE accroît la probabilité de sortie vers l'emploi, en particulier, pour les jeunes les moins qualifiés. Cette mesure qui peut démarrer à partir du quatrième mois d'inscription auprès d'Actiris et qui dure entre trois et six mois, augmente, en moyenne, de 15 % les chances d'obtenir un emploi pérenne pour l'ensemble du groupe cible. Toutefois, ce résultat global cache des effets distincts selon le niveau d'études. Ainsi, la probabilité d'obtenir un emploi augmente, respectivement, à 68 % et à 84 % pour les jeunes ayant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et pour ceux ayant obtenu un diplôme à l'étranger. Ce résultat est particulièrement encourageant et montre que la mesure est efficace pour ces deux groupes de bénéficiaires.

En revanche, la mesure n'accélère pas, en moyenne, la transition des jeunes qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Pour ces derniers, le STE n'a pas d'effet global positif car l'effet positif post-participation ne compense pas l'effet d'enfermement généré pendant la période de participation au dispositif. Cela signifie qu'en moyenne les jeunes détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur seraient sortis tout aussi vite du chômage sans l'aide de ce dispositif. Toutefois, lorsqu'on analyse les résultats selon la période d'inoccupation avant le début de la participation au STE, nous trouvons des effets hétérogènes. Le STE a accéléré la sortie des jeunes moyennement qualifiés qui ont démarré leur participation au dispositif entre leur 6^e et 12^e mois de stage d'insertion professionnelle. De ce fait, un ciblage prenant en compte la durée d'inoccupation pourrait rendre ce dispositif plus efficace.

Contrairement au STE, la participation à une FPI ne requiert pas un niveau d'études maximum ou une durée minimale d'inscription chez Actiris. De plus, la FPI ne vise pas uniquement les jeunes et peut être utilisée pour une réorientation ou encore pour pourvoir des emplois pour lesquels il est difficile de trouver un candidat. Lorsqu'on s'intéresse spécifiquement aux jeunes de moins de 26 ans inscrits auprès d'Actiris en stage d'insertion, la FPI accélère la sortie vers un emploi pérenne pour tous les niveaux d'études sauf pour les jeunes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Les résultats montrent que la FPI ralentit la sortie vers l'emploi des jeunes hautement qualifiés. Même si ces jeunes trouvent un emploi après la période de participation (effet post-participation positif), une majorité d'entre eux auraient trouvé un emploi pérenne en l'absence de la FPI. De plus, ces résultats se confirment pour tous les jeunes hautement qualifiés, peu importe leur durée d'inoccupation avant la participation au dispositif. En revanche, et bien que cette mesure touche relativement peu les jeunes très peu qualifiés, elle présente des effets positifs très marqués pour les jeunes ayant tout au plus un niveau d'études secondaires inférieures.

Les résultats pour la CPE montrent que celle-ci n'a pas d'effet global sur l'emploi pérenne. À nouveau, le fait que l'éligibilité à ce dispositif ne dépend pas de la durée de chômage et qu'il dure un an, voire deux, accentue l'effet d'enfermement négatif en termes de sortie vers un emploi pendant la période de participation. Notre analyse montre que ce dispositif est très efficace par rapport à un groupe de contrôle qui s'est enlisé dans le chômage. Toutefois, même si les effets post-participation sont très positifs, une recherche d'emploi ou une participation à un autre dispositif pendant la période de participation semble générer en moyenne un résultat équivalent en termes de sortie vers un emploi pérenne.

À nouveau, on peut se demander s'il est souhaitable d'offrir ce dispositif à tous les jeunes peu ou moyennement qualifiés, quelle que soit leur durée de chômage. Il pourrait être souhaitable de cibler son utilisation sur les jeunes qui ont des durées de chômage plus longues et ainsi éviter leur enlèvement dans le chômage. Nos résultats pourraient être approfondis par une analyse des cohortes additionnelles de bénéficiaires. Les cohortes 2015 et 2016 n'ont pas pu être prises en compte dans l'analyse d'impact vu le suivi particulièrement long que cela requiert. Par ailleurs, l'analyse de l'impact post-participation a permis de montrer que les effets positifs après la participation se manifestent surtout juste après la sortie du dispositif, sauf pour les jeunes moins qualifiés pour lesquels l'effet persiste à plus long terme.

Les recommandations à tirer des résultats de cette étude portent principalement sur le ciblage. Nos résultats montrent en effet que les dispositifs ont des effets hétérogènes selon le niveau d'études du bénéficiaire. Ainsi les STE profitent davantage aux moins qualifiés et les FPI profitent davantage aux moins et moyennement qualifiés. Quant aux CPE, elles semblent particulièrement convenir aux jeunes qui risquent l'enlèvement dans le chômage (jeunes moins qualifiés mais aussi avec une certaine durée d'inoccupation). Viser ces groupes cibles en priorité permettrait de rendre plus efficaces les dispositifs étudiés en termes d'insertion sur le marché de l'emploi.

Pour les groupes pour lesquels les dispositifs sont moins efficaces, un ciblage plus précis, prenant en compte à la fois le niveau d'études et la durée d'inoccupation pourrait ainsi être défini. Par exemple, les jeunes plus qualifiés pourraient ne devenir éligibles qu'après une certaine période pendant laquelle ils auraient d'abord tenté de sortir directement vers l'emploi, et seuls ceux qui n'y seraient pas parvenus pourraient accéder aux dispositifs.

Bibliographie

- ABBRING J. H. et G. J. VAN DEN BERG (2004), « *Analyzing the effect of dynamically assigned treatments using duration models, binary treatment models, and panel data models* », *Empirical Economics* 29:1, p.5-20.
- ABBRING J. H. et G. J. VAN DEN BERG (2003), « *The nonparametric identification of treatment effects in duration models* », *Econometrica*, 71:5, p. 1491-1517.
- ALBANESE A. et B. COCKX (2018), « *Permanent wage cost subsidies for older workers. An effective tool for employment retention and postponing early retirement?* », *Labour Economics*, (<https://doi.org/10.1016/j.labeco.2018.01.005>).
- ALLISON P. D. (2014), « *Survival Analysis Using Stata* », Statistical Horizons, Pennsylvania.
- BLUNDELL R. et COSTA DIAS M. (2000), « *Evaluation Methods for Non-Experimental Data* », *Fiscal Studies* 21:4, p.427-468.
- CALIENDO M. et S. KOPEINIG (2008), « *Some practical guidance for the implementation of propensity score matching* », *Journal of Economic Surveys* 22:1, p.31-72.
- CRÉPON B., DEJEMEPPE M. et GURGAND M. (2005), « *Counseling the Unemployed: Does It Lower Unemployment Duration and Recurrence?* », IZA DP No. 1796.
- COCKX B., DEJEMEPPE M. et VAN DER LINDEN B. (2007), *Le plan d'Accompagnement et de suivi des chômeurs favorise-t-il l'insertion en emploi ?*, Regards économiques, 49.
- COCKX B., DEJEMEPPE M. et VAN DER LINDEN B. (2011), *L'activation du comportement de recherche d'emploi favorise-t-elle un retour plus rapide à l'emploi ?*, Regards économiques, 85.
- FONDER M., LEJEUNE B. et TARANTCHENKO E. (2019), *Essays on the effects of retirement and labour market policies in Belgium*, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Economiques et de Gestion par E. Tarantchenko (chapitre 4), Université de Liège.
- IMBENS G. W. et J. M. WOOLDRIDGE (2009), « *Recent Developments in the Econometrics of Program Evaluation* », *Journal of Economic Literature*, 47:1, p. 5-86.
- KHANKER, S.R., KOOLWAL, G.B. et H.A. SAMAD (2010), « *Handbook on impact evaluation – Quantitative methods and practices* », World Bank, Washington, D.C.
- KASTORYANO S. et B. VAN DER KLAUW (2011), « *Dynamic evaluation of job search assistance* », IZA DP No. 5424.
- LALIVE R., VAN OURS J.C. et J. ZWEIMULLER (2000), « *The impact of active labor market programs and benefit entitlement rules on the duration of unemployment* », IZA DP No.149.
- LALIVE R., VAN OURS J.C. et J. ZWEIMULLER (2008), « *The impact of active labor market programs and benefit entitlement rules on the duration of unemployment* », *The Economic Journal* 118, p.235-257.
- VAN DEN BERG G. J. (2000), « *Duration Models: Specification, Identification, and Multiple Durations* », Free University Amsterdam.

VAN DER LINDEN, B. (2011), « *Principes généraux d'évaluation des effets d'un dispositif* », Reflets et perspectives de la vie économique, 2011/1 (Tome L), p. 13-22. DOI: 10.3917/rpve.501.0013. URL: <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2011-1.htm-page-13.ht>.

Documents

Observatoire bruxellois de l'emploi (Février 2015), Analyse longitudinale des stagiaires STE

Observatoire bruxellois de l'emploi (Décembre 2016), Inventaire des mesures d'aide à l'emploi en 2015, Région de Bruxelles-Capitale, Document réalisé dans le cadre du suivi du programme national de réforme 2016 (PNR)

STRATEGIE 2025 POUR BRUXELLES-Axe2/Région-Communautés, Bruxelles, 16 juin 2015

Annexes

Annexe 1 : Tableaux de statistiques descriptives sur les dispositifs évalués

Tableau A1 Nombre de demandeurs d'emploi ayant débuté un STE - Distribution par âge, genre et niveau d'études

	2013	2014	2015	2016	2017 (Stage First)
< 25 ans	130	539	776	984	901
Total < 25 ans	130	539	776	984	901
Hommes	72	288	404	518	522
Femmes	58	251	372	466	379
Faible (maximum sec. inférieur)	70	227	286	394	403
Moyen (secondaire supérieur)	60	312	490	590	498
Élevé (supérieur)	0	0	0	0	0
< 6 mois ¹	3	24	125	466	346
6 à 12 mois	119	471	592	440	330
1 an et +	8	44	59	78	225
BE	107	435	617	757	686
UE	14	61	96	107	98
NUE	9	43	63	120	117
< 30 ans	148	649	933	1180	1203
Total < 30 ans	148	649	933	1180	1203
Hommes	81	338	475	599	658
Femmes	67	311	458	581	545
Faible (maximum sec. inférieur)	77	285	366	477	541
Moyen (secondaire supérieur)	71	364	567	703	662
Élevé (supérieur)	0	0	0	0	0
Total	148	649	933	1180	1203
Total	148	649	933	1180	1203
< 25 ans	130	539	776	984	901
25-29 ans	18	110	157	196	302
30 ans et +	0	0	0	0	0
Hommes	81	338	475	599	658
Femmes	67	311	458	581	545
Faible (maximum sec. inférieur)	77	285	366	477	541
Moyen (secondaire supérieur)	71	364	567	703	662
Élevé (supérieur)	0	0	0	0	0

Source : Actiris, calculs view.brussels

1 : Il s'agit de la durée écoulée entre l'inscription comme demandeur d'emploi auprès d'Actiris et le début du STE. Jusqu'en 2017, les jeunes demandeurs d'emploi inoccupés devaient être inscrits depuis maximum 12 mois en stage d'insertion professionnelle pour avoir accès aux CPE. Depuis 2017, cette borne supérieure est supprimée.

Tableau A2 Nombre de STE terminés au cours de l'année par secteur dans lequel le dispositif a eu lieu (uniquement les 15 secteurs les plus représentés sur la période 2013-2015) - Secteurs NACE à un niveau de 5 digits

Secteur	2013	2014	2015	Total 2013-2015
Administration publique communautaire et régionale	0	46	49	95
Restauration à service restreint	5	33	50	88
Administration publique communale, sauf Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)	0	23	50	73
Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	6	33	27	66
Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé en magasin spécialisé, assortiment général	4	36	25	65
Activités des crèches et des garderies d'enfants	1	13	49	63
Commerce de détail d'appareils ménagers non électriques, de vaisselle, de verrerie, de porcelaine et de poterie en magasin spécialisé	0	22	30	52
Nettoyage courant des bâtiments	10	14	28	52
Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 100m ² et moins de 400m ²)	1	14	19	34
Restauration à service complet	4	14	14	32
Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 400m ² et moins de 2500m ²)	0	12	17	29
Autres services de restauration	0	7	21	28
Télécommunications filaires	0	0	27	27
Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)	1	2	23	26
Hôtels et hébergement similaire	2	6	27	35
Total pour les 15 premiers secteurs	34	275	446	1510
Total général (tous les secteurs)	61	484	844	1389

Source : données d'Actiris, calculs du BFP/IBSA

Tableau A3 Nombre de CE ayant débuté une FPI³⁷ - Distribution par âge, genre et niveau d'études

		2013	2014	2015	2016	2017 ³⁸
< 25 ans	Total < 25 ans	467	382	444	456	n.d.
	Hommes	270	224	246	229	
	Femmes	197	158	198	227	
	Faible (maximum sec. inférieur)	150	95	126	142	
	Moyen (secondaire supérieur)	204	181	191	204	
	Élevé (supérieur)	113	106	127	110	
	< 6 mois	303	262	293	309	
	6 à 12 mois	69	41	50	57	
	1 an et +	95	79	101	90	
	BE	417	331	388	389	
	UE	35	40	41	48	
NUE	15	11	15	19		
< 30 ans	Total < 30 ans	840	778	840	913	
	Hommes	500	447	463	474	
	Femmes	340	331	377	439	
	Faible (maximum sec. inférieur)	265	213	234	291	
	Moyen (secondaire supérieur)	338	305	325	343	
Élevé (supérieur)	237	260	281	279		
30 ans et +	Total 30 ans et +	507	420	446	493	
	Hommes	346	264	262	284	
	Femmes	161	156	184	209	
	Faible (maximum sec. inférieur)	263	186	208	241	
	Moyen (secondaire supérieur)	140	124	143	126	
Élevé (supérieur)	104	110	95	126		
Total	Total	1347	1198	1286	1406	n.d.
	< 25 ans	467	382	444	456	
	25-29 ans	373	396	396	457	
	30 ans et +	507	420	446	493	
	Hommes	846	711	725	758	
	Femmes	501	487	561	648	
	Faible (maximum sec. inférieur)	528	399	442	532	
	Moyen (secondaire supérieur)	478	429	468	469	
	Élevé (supérieur)	341	370	376	405	

Source : Actiris, calculs view.brussels

³⁷ Ce tableau reprend les FPI de type FPI-E, IBO et FPI-N.³⁸ Les données ne sont pas disponibles auprès d'Actiris pour les années au-delà de 2017, année à partir de laquelle les données propres à la FPI ne sont plus gérées qu'au niveau de Bruxelles Formation et du VDAB.

Tableau A4 Nombre de FPI terminées au cours de l'année par secteur dans lequel le dispositif a eu lieu (uniquement les 15 secteurs les plus représentés sur la période 2013-2015) - Secteurs NACE au niveau de 5 digits

Secteur	2013	2014	2015	Total 2013-2015
Inconnu ³⁹	139	62	50	251
Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 400m ² et moins de 2500m ²)	84	49	59	192
Conseil informatique	29	41	57	127
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	46	38	43	127
Programmation informatique	31	38	33	102
Restauration à service restreint	18	29	50	96
Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	39	11	44	94
Transports de voyageurs par taxis	70	16	8	94
Activités de sécurité privée	28	32	30	90
Activités des centres d'appels	38	41	7	86
Restauration à service complet	29	31	16	76
Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 100m ² et moins de 400m ²)	31	21	21	73
Pratique dentaire	16	24	21	61
Nettoyage courant des bâtiments	29	15	15	59
Activités des crèches et des garderies d'enfants	18	22	15	55
Total pour les 15 premiers secteurs	645	469	469	2635
Total général (tous les secteurs)	1470	1128	1212	3810

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

³⁹ La grande majorité des informations manquantes concernent les FPI de types IBO, FPI-E et FPI-I.

Tableau A5 Nombre de demandeurs d'emploi ayant débuté une CPE- Distribution par âge, genre et niveau d'études

		2013	2014	2015	2016	2017
CPE YG	Total	n.d.	39	103	136	131
	< 25 ans	n.d.	39	103	133	125
	25-29 ans	n.d.	0	0	3	6
	Hommes	n.d.	25	76	88	102
	Femmes	n.d.	14	27	48	29
	Faible (maximum sec. inférieur)	n.d.	17	38	27	33
	Moyen (secondaire supérieur)	n.d.	22	65	109	98
	Élevé (supérieur)	n.d.	0	0	0	0
CPE OIP	Total	183	191	179	176	136
	< 25 ans	177	188	173	170	130
	25-29 ans	6	3	6	6	6
	Hommes	168	177	160	156	122
	Femmes	15	14	19	20	14
	Faible (maximum sec. inférieur)	142	130	72	69	71
	Moyen (secondaire supérieur)	41	61	107	107	65
	Élevé (supérieur)	0	0	0	0	0
CPE PGF	Total	33	42	44	55	35
	< 25 ans	32	38	41	53	35
	25-29 ans	1	4	3	2	0
	Hommes	19	21	31	35	25
	Femmes	14	21	13	20	10
	Faible (maximum sec. inférieur)	17	21	20	28	22
	Moyen (secondaire supérieur)	12	14	17	18	7
	Élevé (supérieur)	4	7	7	9	6
CPE Total	Total	216	272	326	367	302
	< 25 ans	209	265	317	356	290
	25-29 ans	7	7	9	11	12
	Hommes	187	223	267	279	249
	Femmes	29	49	59	88	53
	Faible (maximum sec. inférieur)	159	168	130	124	126
	Moyen (secondaire supérieur)	53	97	189	234	170
	Élevé (supérieur)	4	7	7	9	6

Source : Actiris, calculs view.brussels

Tableau A6 Nombre d'équivalents temps plein pour les employeurs théoriquement prévus par les CPE OIP en fin d'année 2017

Société	Total
Actiris	27
Bruxelles Propreté	60
Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement - IBGE	30
Port de Bruxelles	10
Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale - SDRB	2
Société des transports intercommunaux de Bruxelles - STIB	85
Total général	214

Source : Actiris, Département Programmes d'emploi

Tableau A7 Nombre d'équivalents temps plein pour les employeurs théoriquement prévus par les CPE YG en fin d'année 2017

Société	Total
Actiris	33
Agence Bruxelloise pour l'Entreprise - ASBL	1
Bruxelles Propreté	37
Commission Communautaire Française - Service Formation PME	5
Institut bruxellois francophone de formation professionnelle	4
Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement - IBGE	27
Institut bruxellois pour la recherche et l'innovation - Innoviris	1
Ministère de la Communauté française	20
Office francophone de la formation en alternance - OFFA	1
Port de Bruxelles	3
Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région Bruxelles-Capitale	8
Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale - SDRB	2
Société des transports intercommunaux de Bruxelles - STIB	30
Visitbrussels	3
Vlaamse Gemeenschapscommissie - VGC	7
Total général	182

Source : Actiris, Département Programmes d'emploi

Tableau A8 Nombre de demandeurs d'emploi inscrits en 2015, par nombre de participations aux dispositifs évalués entre leur inscription et juin 2017

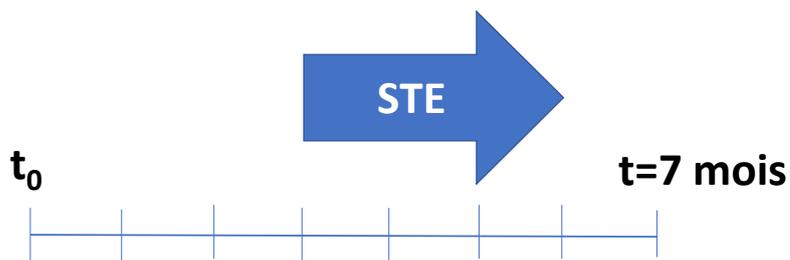
Nombre de demandeurs d'emploi	Ayant participé à x dispositifs parmi ceux évalués
25831	0
1634	> 0
1503	1
127	2
4	3
27465	Total

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Annexe 2 : Illustration du suivi des jeunes demandeurs d'emploi

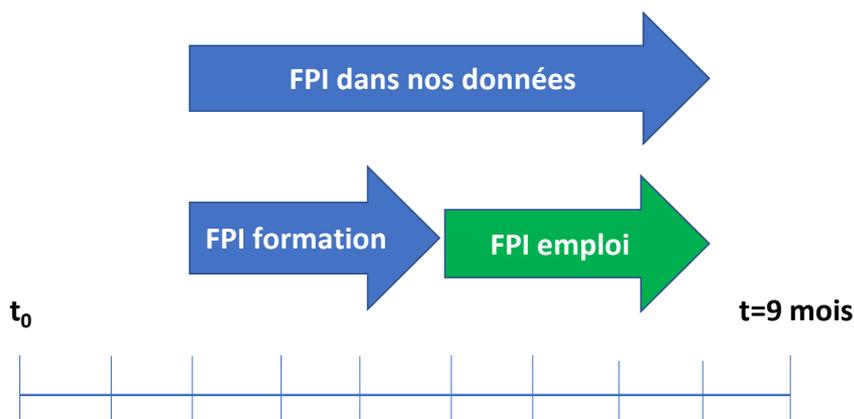
Cette annexe illustre la façon dont le suivi mensuel des jeunes demandeurs d'emploi est construit à partir des données disponibles. Le moment t_0 est défini comme le moment où le jeune vient s'inscrire chez Actiris comme demandeur d'emploi en stage d'insertion. Le jeune est ensuite suivi mois par mois. Les données qui alimentent le modèle de durée précisent le moment auquel le jeune démarre le STE, dans notre exemple en $t=3$, c'est-à-dire après 3 mois de chômage. Le STE dure trois mois et se termine en $t=6$. Le modèle est aussi informé de la sortie du jeune vers l'emploi ($t=7$).

Graphique A1 Exemple de suivi pour un jeune participant à un STE



Ce suivi est le même pour les CPE. Le cas des FPI est différent de par la spécificité des contrats de ce dispositif qui prévoient une période obligatoire d'embauche du bénéficiaire par l'employeur. Comme présenté dans le graphique A2, cette période d'embauche obligatoire après la période de la formation, et d'une durée au moins équivalente à la période de formation, est recodée dans nos données comme faisant partie du dispositif.

Graphique A2 Exemple de suivi pour un jeune participant à une FPI



Annexe 3 : Résultats des tests de la présence d'hétérogénéité non observée dans la transition du chômage vers les dispositifs étudiés

Tableau A9 Modèle avec hétérogénéité non observée à deux points de support (hshaz)

Niveau d'études	STE	FPI	CPE
Groupe bénéficiaire dans son ensemble	n.d.	5,2**	-0,0
Niveau d'études secondaires inférieures max.	5,3***	11,2	10,8
Niveau d'études secondaires supérieures	n.d.	14,7***	0,0
Niveau d'études supérieures	-. ^a	0,01	-. ^a
Diplômes obtenus à l'étranger	0,01	13,5	-. ^b

Estimation d'un modèle discret avec hétérogénéité non observée modélisée de manière non paramétrique avec deux points de support. Un des deux points de support est initialisé à zéro (m_2). Le tableau reprend la valeur de m_1 et sa significativité. Si ce paramètre est significatif alors l'hypothèse de présence d'hétérogénéité non observée ne peut pas être rejetée.

*, ** et *** correspondent respectivement à des niveaux de significativité de 10, 5 et 1 % ;

^a correspond à des groupes qui n'ont pas accès au dispositif.

^b correspond à des groupes pour lesquels nous n'avons pas assez d'observations. n.d. : non disponible.

Tableau A10 Modèle avec hétérogénéité non observée de type Gamma (pgmhaz8)

Niveau d'études	STE	FPI	CPE
Groupe bénéficiaire dans son ensemble	1,3	4,3***	n.d.
Niveau d'études secondaires inférieures max.	0,2	n.d.	n.d.
Niveau d'études secondaires supérieures	2,4	16,5***	n.d.
Niveau d'études supérieures	-. ^a	1,5	-. ^a
Diplômes obtenus à l'étranger	0,3	0,9	n.d.

Estimation d'un modèle discret avec hétérogénéité non-observée modélisée de manière paramétrique selon une distribution Gamma. Le tableau reprend la valeur estimée de la variance de cette distribution. Si ce paramètre est significatif, alors l'hypothèse de présence d'hétérogénéité non observée ne peut pas être rejetée.

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 % ;

^a correspond à des groupes qui n'ont pas accès au dispositif.

^b correspond à des groupes pour lesquels nous n'avons pas assez d'observations. n.d. : non disponible.

Annexe 4 : Tableaux de résultats

Tableau A11 Ensemble des résultats pour les STE : sortie vers un emploi d'au minimum six mois pour le groupe bénéficiaire dans son ensemble (section 6.1.1)

Variable	Odds ratio	t-stat	Intervalle de confiance
Période au chômage : entre 0 et 9 mois ^a	-	-	-
Période au chômage : entre 10 et 15 mois	1,53***	11,24	[1,42 ; 1,64]
Période au chômage : entre 16 et 21 mois	1,24***	4,02	[1,11 ; 1,37]
Période au chômage : plus de 21 mois	0,61***	-6,99	[0,53 ; 0,70]
Participation au STE	1,15***	3,12	[1,05 ; 1,26]
Femmes	0,82***	-7,49	[0,78 ; 0,87]
Hommes ^a	-	-	-
Belges	1,18***	3,47	[1,07 ; 1,29]
Européens	1,22***	3,57	[1,10 ; 1,37]
Non-européens ^a	-	-	-
Niveau d'études secondaires inférieures max.	0,45***	-20,88	[0,41 ; 0,48]
Niveau d'études secondaires supérieures ^a	-	-	-
Diplômes obtenus à l'étranger	0,53***	-11,36	[0,48 ; 0,59]
Moins de 19 ans	0,64***	-8,48	[0,58 ; 0,71]
Âgés entre 19 et 21 ans	0,96	-1,50	[0,91 ; 1,01]
Âgés entre 22 et 24 ans ^a	-	-	-
Âgés de 25 ans	0,96	-0,72	[0,85 ; 1,08]
Croissant pauvre	0,86***	-5,65	[0,81 ; 0,90]
Mois de suivi : Janvier	1,26***	4,74	[1,14 ; 1,38]
Mois de suivi : Février	0,86***	-2,76	[0,78 ; 0,96]
Mois de suivi : Mars	0,90*	-1,94	[0,81 ; 1,00]
Mois de suivi : Avril	0,86***	-2,78	[0,78 ; 0,96]
Mois de suivi : Mai	0,81***	-4,10	[0,73 ; 0,89]
Mois de suivi : Juin	0,65***	-8,02	[0,58 ; 0,72]
Mois de suivi : Juillet	0,66***	-6,82	[0,59 ; 0,74]
Mois de suivi : Août	0,48***	-10,96	[0,42 ; 0,55]
Mois de suivi : Septembre ^a	-	-	-
Mois de suivi : Octobre	0,97	-0,64	[0,88 ; 1,07]
Mois de suivi : Novembre	0,87***	-2,69	[0,79 ; 0,96]
Mois de suivi : Décembre	1,12**	2,30	[1,01 ; 1,23]
Trimestre d'inscription : Janvier - Mars	0,82***	-3,84	[0,73 ; 0,90]
Trimestre d'inscription : Avril - Juin ^a	-	-	-
Trimestre d'inscription : Juillet - Septembre	0,87***	-3,14	[0,80 ; 0,95]
Trimestre d'inscription : Octobre - Décembre	0,55***	-11,82	[0,50 ; 0,61]
Taux de chômage mensuel	0,84***	-48,65	[0,83 ; 0,85]

Nombre d'observations (mois-individu) : 397.795

Log-likelihood = -40.963,684

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 % ;

^a correspond à la modalité de référence (les autres coefficients doivent être interprétés par rapport à cette référence).

Tableau A12 Ensemble des résultats pour les FPI : sortie vers un emploi d'au minimum six mois pour le groupe bénéficiaire dans son ensemble (section 6.2.1)

Variable	Odds ratio	t-stat	Intervalle de confiance
Période au chômage: entre 0 et 3 mois ^a	-	-	-
Période au chômage: entre 4 et 9 mois	1,51***	14,91	[1,43 ; 1,59]
Période au chômage : entre 10 et 15 mois	1,59***	11,12	[1,47 ; 1,73]
Période au chômage : entre 16 et 21 mois	1,44***	6,72	[1,30 ; 1,61]
Période au chômage : plus de 21 mois	0,71***	-4,96	[0,63 ; 0,82]
Participation à la FPI	1,14*	1,80	[0,99 ; 1,31]
Femmes	1,00	0,02	[0,96 ; 1,04]
Hommes ^a	-	-	-
Belges	1,19***	3,34	[1,08 ; 1,32]
Européens	1,22***	3,52	[1,09 ; 1,36]
Non-européens ^a	-	-	-
Niveau d'études secondaires inférieures max.	0,42***	-19,83	[0,38 ; 0,45]
Niveau d'études secondaires supérieures ^a	-	-	-
Niveau d'études supérieures	2,37***	28,60	[2,24 ; 2,52]
Diplômes obtenus à l'étranger	0,64***	-9,42	[0,58 ; 0,70]
Moins de 19 ans	0,60***	-8,79	[0,54 ; 0,68]
Âgés entre 19 et 21 ans	0,89***	-4,17	[0,84 ; 0,94]
Âgés entre 22 et 24 ans ^a	-	-	-
Âgés de 25 ans	0,85***	-5,13	[0,80 ; 0,90]
Croissant pauvre	0,78***	-9,82	[0,74 ; 0,81]
Mois de suivi : Janvier	0,74***	-8,79	[0,69 ; 0,79]
Mois de suivi : Février	0,56***	-15,12	[0,52 ; 0,60]
Mois de suivi : Mars	0,59***	-13,75	[0,55 ; 0,64]
Mois de suivi : Avril	0,58***	-14,25	[0,54 ; 0,62]
Mois de suivi : Mai	0,50***	-17,30	[0,47 ; 0,54]
Mois de suivi : Juin	0,44***	-19,98	[0,40 ; 0,48]
Mois de suivi : Juillet	0,43***	-19,29	[0,40 ; 0,47]
Mois de suivi : Août	0,35***	-23,54	[0,32 ; 0,38]
Mois de suivi : Septembre ^a	-	-	-
Mois de suivi : Octobre	1,07**	2,15	[1,00 ; 1,13]
Mois de suivi : Novembre	0,87***	-4,34	[0,82 ; 0,93]
Mois de suivi : Décembre	0,61***	-13,48	[0,57 ; 0,66]
Trimestre d'inscription : Janvier - Mars	0,84***	-3,79	[0,77 ; 0,92]
Trimestre d'inscription : Avril - Juin ^a	-	-	-
Trimestre d'inscription : Juillet - Septembre	0,89***	-3,09	[0,82 ; 0,96]
Trimestre d'inscription : Octobre - Décembre	0,61***	-11,04	[0,56 ; 0,67]
Taux de chômage mensuel	0,86***	-44,01	[0,86 ; 0,87]

Nombre d'observations (mois-individu) : 487.662

Log-likelihood= -65.442,29

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 % ;

^a correspond à la modalité de référence (les autres coefficients doivent être interprétés par rapport à cette référence).

Tableau A13 Ensemble des résultats pour les CPE : sortie vers un emploi d'au minimum six mois pour le groupe bénéficiaire dans son ensemble (section 6.3.1)

Variable	Odds ratio	t-stat	Intervalle de confiance
Période au chômage: entre 0 et 3 mois ^a	-	-	-
Période au chômage: entre 4 et 9 mois	1,48***	7,17	[1,33 ; 1,65]
Période au chômage : entre 10 et 15 mois	1,72***	6,60	[1,46 ; 2,01]
Période au chômage : entre 16 et 21 mois	1,73***	4,98	[1,40 ; 2,16]
Période au chômage : plus de 21 mois	0,60***	-3,60	[0,45 ; 0,79]
Participation à la CPE	1,00	-0,02	[0,76 ; 1,31]
Femmes	1,03	0,60	[0,93 ; 1,14]
Hommes ^a	-	-	-
Belges	0,99	-0,10	[0,81 ; 1,21]
Européens	1,16	1,20	[0,91 ; 1,49]
Non-européens ^a	-	-	-
Niveau d'études secondaires inférieures max.	0,36***	-16,54	[0,32 ; 0,40]
Niveau d'études secondaires supérieures ^a	-	-	-
Diplômes obtenus à l'étranger	0,53***	-4,40	[0,40 ; 0,70]
Moins de 19 ans	0,82**	-2,43	[0,69 ; 0,82]
Âgés entre 19 et 21 ans	1,14***	2,96	[1,05 ; 1,24]
Âgés entre 22 et 25 ans ^a	-	-	-
Croissant pauvre	0,75***	-6,53	[0,69 ; 0,82]
Mois de suivi : Janvier	0,85**	-2,33	[0,75 ; 0,98]
Mois de suivi : Février	0,68***	-5,31	[0,59 ; 0,78]
Mois de suivi : Mars	0,76***	-3,80	[0,66 ; 0,88]
Mois de suivi : Avril	0,88*	-1,84	[0,77 ; 1,01]
Mois de suivi : Mai	0,73***	-4,42	[0,63 ; 0,84]
Mois de suivi : Juin	0,71***	-4,87	[0,62 ; 0,81]
Mois de suivi : Juillet	0,55***	-7,51	[0,47 ; 0,65]
Mois de suivi : Août	0,33***	-12,01	[0,27 ; 0,39]
Mois de suivi : Septembre ^a	-	-	-
Mois de suivi : Octobre	1,18***	2,87	[1,05 ; 1,32]
Mois de suivi : Novembre	0,98	-0,28	[0,87 ; 1,11]
Mois de suivi : Décembre	0,72***	-4,85	[0,63 ; 0,82]
Trimestre d'inscription : Janvier - Mars	0,88	-1,11	[0,71 ; 1,10]
Trimestre d'inscription : Avril - Juin ^a	-	-	-
Trimestre d'inscription : Juillet - Septembre	0,89	-1,34	[0,75 ; 1,06]
Trimestre d'inscription : Octobre - Décembre	0,57***	-5,98	[0,47 ; 0,68]
Taux de chômage mensuel	0,86***	-22,64	[0,85 ; 0,87]

Nombre d'observations (mois-individu) : 245.426

Log-likelihood= -23017.62

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 % ;

^a correspond à la modalité de référence (les autres coefficients doivent être interprétés par rapport à cette référence).

Tableau A14 Effet de la participation à un STE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour les faiblement qualifiés et selon la durée d'inoccupation avant la participation

Durée d'inoccupation avant la participation	Nombre de bénéficiaires	Impact du dispositif (hazard ratio)	Intervalle de confiance
4 à 6 mois	116	1,75**	[1,02 ; 2,98]
7 à 9 mois	237	1,91***	[1,33 ; 2,75]
10 à 12 mois	186	1,64**	[1,08 ; 2,51]
13 mois et plus	98	1,31	[0,65 ; 2,65]

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Tableau A15 Effet post-participation des CPE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour les jeunes peu qualifiés et selon la durée après la participation

Durée d'inoccupation après la participation	Nombre de bénéficiaires	Impact du dispositif (hazard ratio)	Intervalle de confiance (au niveau de 95 %)
1 ^{er} mois	93	41,79***	[14,22 ; 122,79]
2 ^e mois	76	16,41***	[2,57 ; 104,94]
3 ^e et 4 ^e mois	72	18,76***	[3,58 ; 98,28]
5 ^e et 6 ^e mois	61	32,84***	[4,85 ; 222,43]
7 ^e mois et plus	54	7,91*	[0,81 ; 76,93]

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, calculs BFP/IBSA

Tableau A16 Effet post-participation des CPE sur la sortie vers un emploi d'au minimum six mois, pour les jeunes moyennement qualifiés et selon la durée après la participation

Durée d'inoccupation après la participation	Nombre de bénéficiaires	Impact du dispositif (hazard ratio)	Intervalle de confiance (au niveau de 95 %)
1 ^{er} mois	176	45,87***	[29,13 ; 72,20]
2 ^e mois	118	5,04**	[1,42 ; 17,88]
3 ^e et 4 ^e mois	110	3,59**	[1,14 ; 11,34]
5 ^e et 6 ^e mois	99	5,63***	[1,71 ; 18,52]
7 ^e mois et plus	86	0,80	[0,15 ; 4,24]

*, ** et *** correspondent respectivement à des taux de significativité de 10, 5 et 1 %

Source : données d'Actiris, BFP/IBSA